

PLAN LOCAL d'URBANISME

Projet approuvé

WIDENSOLEN



I. Rapport de présentation

REVISION
Approuvée par Délibération du
Conseil Municipal du 8/12/2014



Décembre 2014

Sommaire

I ^{ère} partie : la situation générale de la commune	5
1. Le contexte naturel	7
1.1. Le contexte climatique	7
1.2. Le contexte géologique	8
2. L'eau	9
2.1. Le réseau hydrographique et le bassin versant	9
2.2. Le régime et la qualité des eaux superficielles	10
2.3. Le régime et la qualité des eaux souterraines	10
2.4. La production et la consommation d'eau potable	12
2.5. La gestion des eaux usées domestiques et pluviales	13
3. Les milieux naturels	14
3.1. Les mesures de protections et les inventaires	14
3.2. L'occupation des sols	19
3.3. Les formations végétales et leur faune	21
3.4. Les noyaux de peuplement et corridors	26
4. Le paysage	28
4.1. Le grand paysage	28
4.2. Les unités du champ visuel	28
4.3. Le site du village	30
4.4. Les fonctions collectives du territoire	31
5. Le contexte physique	32
5.1. Les risques	32
5.2. La gestion des déchets	34
5.3. Les sites potentiellement pollués	34
5.4. L'ambiance sonore	35
5.5. La qualité de l'air	36
6. La population	37
6.1. L'évolution démographique	37
6.2. Les composantes de l'évolution démographique	38
6.3. La structure par âge	39
7. Le logement	41
7.1. L'évolution de la taille des ménages	41
7.2. Le parc de logements	42
8. Les activités et l'emploi	46
8.1. La population active résidente	46
8.2. Les principaux services et activités économiques	49
8.3. Le secteur agricole	50
9. Les transports	51
9.1. Le moyen de transport principal	51
9.2. Le trafic routier	52
9.3. Les lignes de bus	53
9.4. Les modes doux	54
10. La constitution du village actuel	57
10.1. Dans le temps	57
10.2. Extensions mais aussi densification	59
10.3. L'organisation en impasses	60
10.4. Des liaisons très anciennes ou très récentes	61

11. Le patrimoine ancien	63
11.1. La particularité du village.....	63
11.2. Les vestiges historiques.....	65
11.3. Le patrimoine rural.....	68
12. Le paysage urbain	70
12.1. Une certaine aération du tissu bâti.....	70
12.2. L'accompagnement végétal.....	73
12.3. Les lieux à usages collectifs	76
12.4. Le patrimoine d'aujourd'hui	79
2 ^{ème} partie : les choix d'aménagement retenus et leurs incidences	83
13. Les prévisions et les besoins identifiés.....	84
13.1. Les prévisions démographiques et les besoins en matière d'équilibre social de l'habitat	84
13.2. Les prévisions et besoins économiques et ceux liés aux transports, commerces, équipements, services.....	84
13.3. Les besoins en matière d'aménagement de l'espace, d'environnement, de surfaces agricoles et forestières.....	86
13.4. Les enjeux biodiversitaires	86
13.5. L'évaluation environnementale du PLU.....	89
13.6. L'articulation du PLU avec les autres documents, plans et programmes	91
14. Les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et les Orientations d'Aménagement et de Programmation	95
14.1. L'évolution des surfaces constructibles.....	95
14.2. Le principe de base : les prescriptions qui s'imposent au PLU.....	97
14.3. Les hypothèses de croissance	99
14.4. Les possibilités de répondre aux besoins.....	100
14.5. Le phasage de la consommation d'espace.....	102
14.6. L'arbitrage entre réserves à moyen et long terme	104
14.7. L'échéancier pour l'ouverture des zones d'extension	106
14.8. La densification pour le court terme.....	107
14.9. La protection de l'environnement.....	109
14.10. Le respect des dispositions supracommunales	111
15. Les changements opérés par rapport au POS	114
15.1. Un bilan du POS	114
15.2. Les principaux changements du PLU par rapport au POS.....	116
15.3. L'évolution du classement des parcelles	124
16. La transcription des choix en zonage et règlement.....	128
16.1. Les zones urbaines	128
16.2. Les zones non urbaines	140
16.3. Les sites spécifiques à préserver	149
17. Les incidences prévisibles des dispositions du PLU	154
17.1. Un résumé non technique.....	154
17.2. L'évaluation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables	155
17.3. L'examen des différentes zones AU.....	156
17.4. Les impacts des choix du PLU sur l'environnement.....	161
18. Le bilan des nouvelles dispositions.....	169
18.1. Les mesures pour éviter, réduire, compenser les conséquences dommageables	169
18.2. Les indicateurs pour analyser les résultats de l'application du PLU	171

AVANT-PROPOS

Par délibération du 28 avril 2011, le Conseil Municipal de Widensohlen a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), approuvé le 24 mars 1998, afin de le transformer en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

L'article R.123-2-1 du Code de l'Urbanisme précise le contenu du rapport de présentation du PLU :

Lorsque le plan local d'urbanisme doit faire l'objet d'une évaluation environnementale conformément aux articles L. 121-10 et suivants, le rapport de présentation :

1° Expose le diagnostic prévu au deuxième alinéa de l'article L. 123-1-2 et décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;

2° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;

3° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;

4° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan. Il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;

5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;

6° Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan prévue par l'article L. 123-12-2. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le rapport de présentation est proportionné à l'importance du plan local d'urbanisme, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

En cas de modification, de révision ou de mise en compatibilité dans les cas prévus aux articles R. 123-23-1, R. 123-23-2, R. 123-23-3 et R. 123-23-4, du plan local d'urbanisme, le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés.

Le rapport de présentation peut se référer aux renseignements relatifs à l'environnement figurant dans d'autres études, plans ou documents.

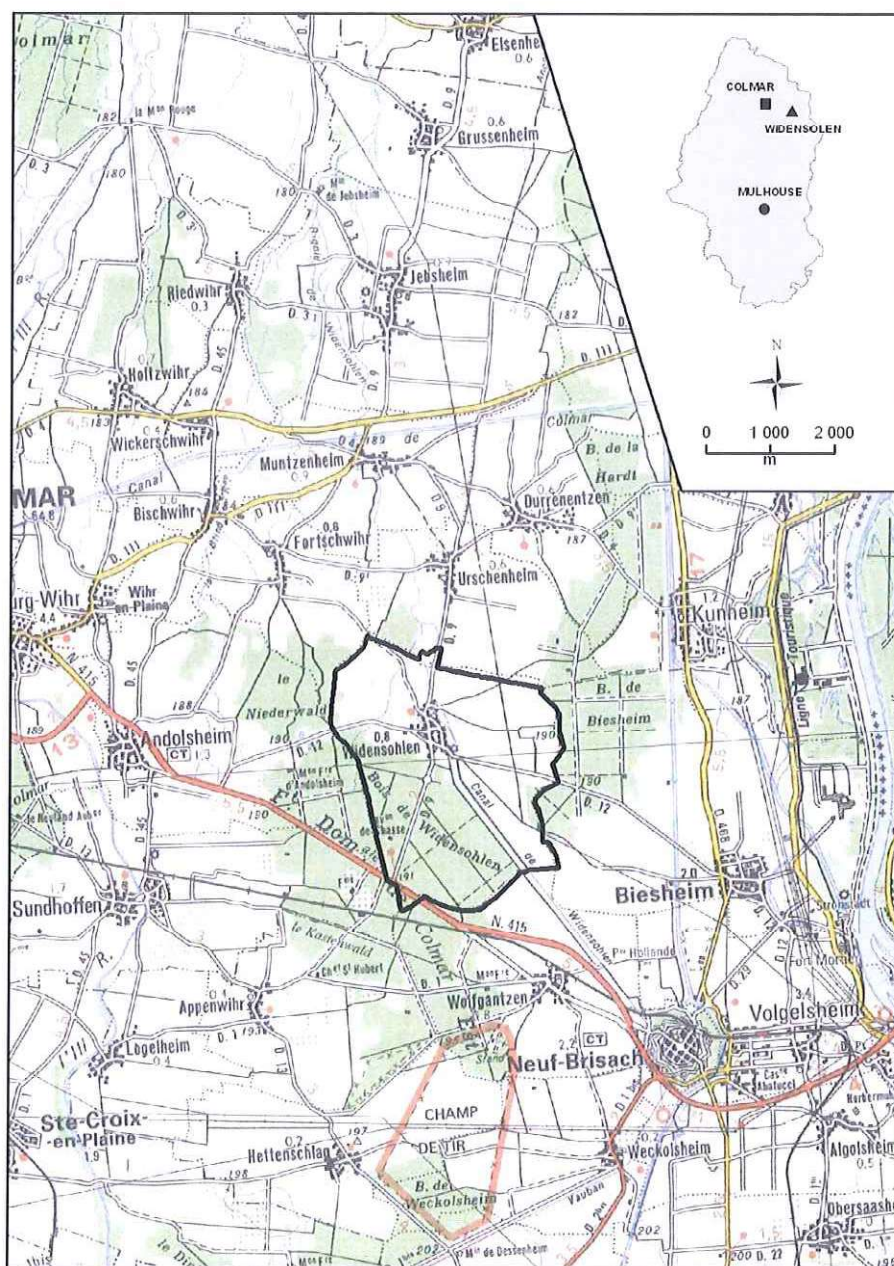
L'article L.121-14 du Code de l'Urbanisme précise par ailleurs que :

« L'autorité compétente pour approuver un des documents d'urbanisme mentionnés à l'article L. 121-10 en informe le public, l'autorité administrative de l'Etat mentionnée à l'article L. 121-12 et, le cas échéant, les autorités des autres Etats membres de la Communauté européenne consultés. Elle met à leur disposition le rapport de présentation du document qui comporte notamment des indications relatives à la manière dont il a été tenu compte du rapport établi en application de l'article L. 121-11 et des consultations auxquelles il a été procédé ainsi qu'aux motifs qui ont fondé les choix opérés par le plan ou le document, compte tenu des diverses solutions envisagées. »

La prise en compte de l'avis des Personnes Publiques Associées sur le PLU arrêté a donné lieu à quelques changements, essentiellement de forme, et surtout dans le rapport de présentation, pour le PLU approuvé.

En particulier, des paragraphes ont été rajoutés ou complétés, mais aucune modification de fond n'est intervenue entre le dossier de PLU arrêté et celui du PLU approuvé.

I^{ère} partie : la situation générale de la commune



Sources : SCAN 100 © IGN France 1997 BD CARTO © IGN France 1996 - Réalisation : ADAUHR/GH - 03/2012

	Superficie (Km ²)	Population	Population active	Logements
Commune de Widensolen	10,67	1 244	682	483
Canton d'Andolsheim	140,35	24 484	12 772	9 968
Aire du SCoT COLMAR- Rhin-Vosges	663,54	150 961	75 125	71 536
Département du Haut-Rhin	3525,17	746 072	363 230	345 786

Source: INSEE RP 2008 - Exploitation principale

I. Le contexte naturel

I.1. Le contexte climatique

La station météorologique la plus représentative du climat de Widensolen est celle de la station de Colmar Meyenheim (située à 15 km au sud-ouest et à 209 mètres d'altitude).

Le climat est de type semi continental, caractérisé par des précipitations modérées, faibles en hiver, et par d'importants écarts thermiques entre l'été et l'hiver.

La température annuelle moyenne est de 10,5°C pour la période de 1971-2000 à la station de Colmar Meyenheim.

Juillet est le mois le plus chaud (19,7°C) et janvier le mois le plus froid (1,5°C).

Les précipitations moyennes annuelles sont de 576,8 mm.

La saison la moins arrosée est l'hiver (novembre à mars).

Les précipitations les plus importantes sont enregistrées en été : elles correspondent à des pluies d'orage.

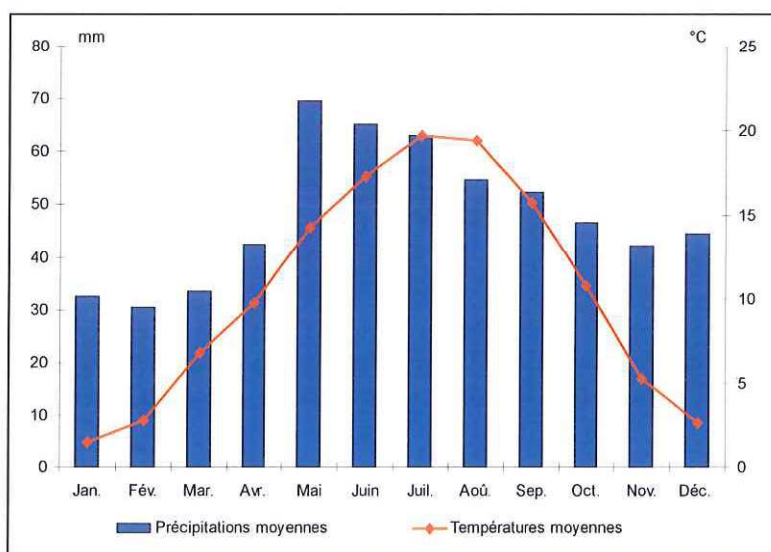
La hauteur maximale des précipitations tombées en 24 heures, soit 80,6 mm, a été observée le 10 juillet 1989.

Températures et précipitations, moyennes mensuelles à la station de Colmar Meyenheim (1971-2000) :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Température (°C)	1,5	2,8	6,8	9,8	14,3	17,3	19,7	19,4	15,7	10,8	5,3	2,7
Précipitations (mm)	32,5	30,4	33,4	42,4	69,5	65,1	63	54,8	52,4	46,7	42,1	44,5

Source : Météo France

Diagramme ombrothermique de Colmar-Meyenheim de 1971 à 2000

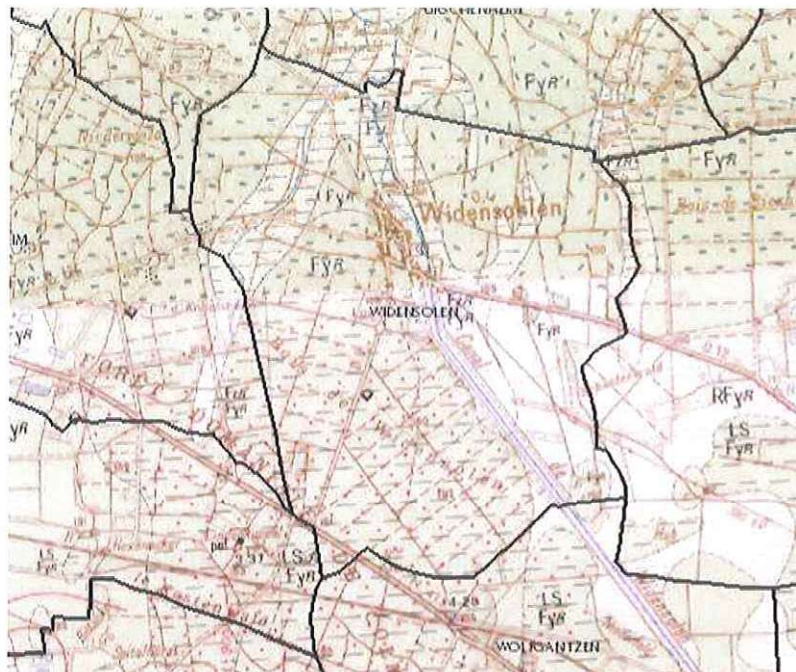


Source : Météo France

1.2. Le contexte géologique

Widensolen s'étend sur la basse terrasse rhénane, à une altitude de 187 mètres. Le terrain est relativement plat, avec un léger pendage vers le nord.

Carte géologique au 50 000ème (source : BRGM)



Code carte	Code couleur	Correspondance géologique
FyR		Würm : cailloutis d'origine alpine : formation intacte ("basse terrasse du Rhin, Hardt rouge")
LSR/FyR		Würm : cailloutis d'origine rhénane : formation intacte (Hardt rouge) avec couverture mixte
FyR'		Würm : cailloutis d'origine alpine : formation entamée au cours de l'Holocène
RFyR		Würm : cailloutis d'origine rhénane : formation entamée au cours de l'Holocène (Hardt grise)
FzR/Fy		Holocène : alluvions rhénanes postglaciaires à historiques : dépôt discontinu de chenal sur alluvions würmiennes

Le territoire communal s'étend sur des dépôts du Rhin, alluvions würmiennes d'origine alpine. Celles-ci sont constituées de matériaux calcaires : sables, graviers et galets, parfois cimentés en conglomérats.

Il est possible de distinguer deux secteurs géologiques :

- la Hardt rouge, à l'ouest du canal de Widensolen (FyR, LSR/FyR) : l'horizon superficiel, qui recouvre le poudingue calcaire (calcaire libéré en période humide, cristallisé en profondeur)

est un paléosol de couleur brun rouille épais de 0,4 à 0,6 mètre (horizon rubéfié) ; sa teinte provient des oxydes de fer libérés suite à l'altération des éléments minéraux par l'alternance entre les épisodes chauds et humides (périodes interglaciaires) et les épisodes plus secs ; localement apparaissent des dépôts sablo limoneux de 0,5 à 1,2 mètres d'épaisseur mêlés de petits cailloux, issus du remaniement postglaciaire de matériel wurmien sous l'effet des crues du Rhin ;

- la Hardt grise, à l'est du canal de Widensolen (FyR', RFyR) : ce niveau résulte d'une incision réalisée par le fleuve dans l'horizon rubéfié (Hardt rouge), généralement au sommet du poudingue calcaire ; des graviers alternent avec des matériaux sablo-graveleux ou sablo-limoneux.

Au nord nord-ouest du village, le substrat est formé de sables et de limons (FzR/Fy) déposés au moment des crues du fleuve à l'Holocène, sur 0,4 à 1 mètre d'épaisseur, en marge du chenal de crue (vitesse de l'eau faible).

2. L'eau

2.1. Le réseau hydrographique et le bassin versant

Widensolen se situe à moins de 6 kilomètres du Rhin.

Le réseau hydrographique se résume à la rigole dite de Widensolen.

Le territoire compte une dizaine de plans d'eau, dont le plus vaste correspond à une ancienne gravière, aujourd'hui consacrée aux activités de loisirs comme la pêche.

La rigole de Widensolen prolonge le canal Vauban, construit en 1699 pour transporter les pierres nécessaires à la construction des fortifications de Neuf-Brisach depuis Ensisheim.

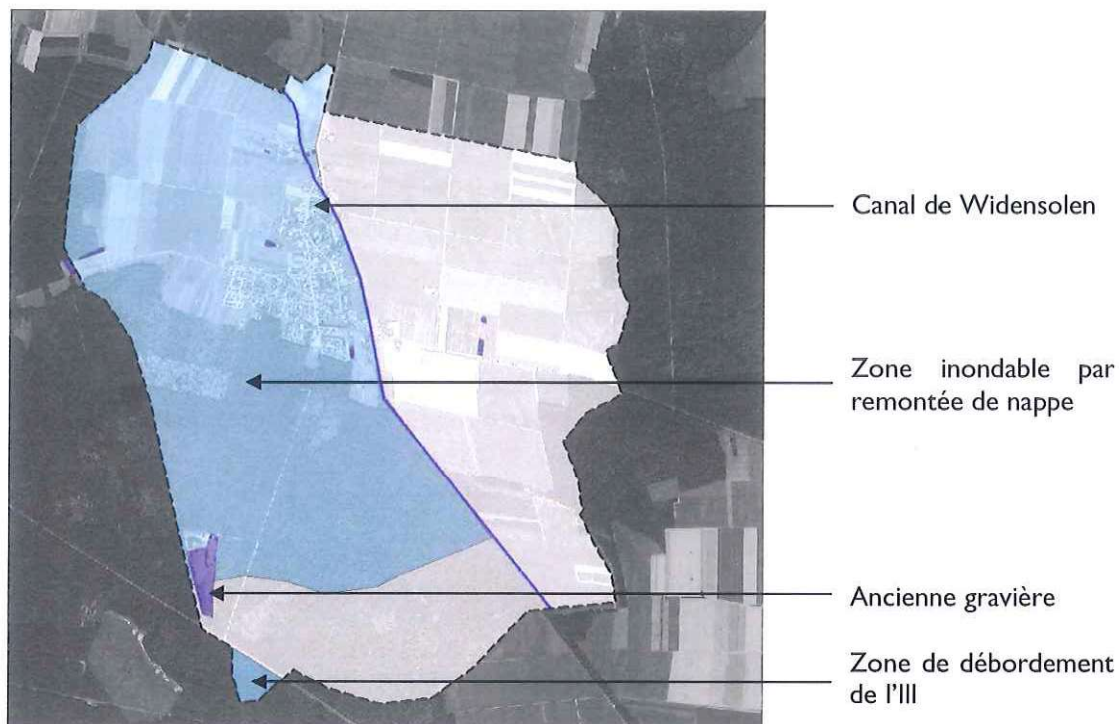
Ses eaux terminent leur course dans l'Ill, plusieurs dizaines de kilomètres en aval, après avoir rejoint la Blind à Jepsheim.

Elle sert d'exutoire à la station d'épuration communale.

La partie ouest du ban communal est soumise aux remontées de nappe phréatique.

Cette contrainte n'interdit pas la constructibilité.

Le périmètre d'expansion de la crue centennale de l'Ill touche le sud de la commune : cette partie est inconstructible.



2.2. Le régime et la qualité des eaux superficielles

La rigole de Widensolen, cours d'eau d'origine anthropique, présente un état écologique médiocre, mais un bon état chimique.

L'Union européenne fixe à 2021 l'objectif de bon état écologique et à 2015 l'objectif de bon état chimique.

10 actions, dont l'amélioration du traitement des eaux usées et la restauration du lit, sont prévues par l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour atteindre ces objectifs.

La qualité de l'eau des plans d'eau équivaut à celle de la nappe qui les alimente.

2.3. Le régime et la qualité des eaux souterraines

Widensolen s'étend sur l'aquifère rhénan.

En position moyenne, le toit de la nappe se situe entre 2 et 5 mètres de profondeur, mais une zone moins profonde (< 2 mètres) apparaît au Nord du village.

Au centre du bourg, la nappe n'a pas dépassé la cote - 1,56 mètres par rapport au terrain naturel et le battement annuel n'a jamais dépassé 1,38 mètres depuis 1964.

Les hautes eaux phréatiques s'observent habituellement au printemps et en hiver.

L'eau se déplace de 1 à 2 mètres par jour, vers le nord et très légèrement vers l'est.

Les teneurs en nitrates sont de l'ordre de 25 mg/l, c'est-à-dire que l'eau est moyennement touchée par les intrants agricoles.

La teneur en pesticide est faible, mais significative (notamment en Déséthylatrazine).

Dans un rayon de 5 kilomètres, le sol pollué le plus proche se situe à Biesheim, où un déversement accidentel d'acide phosphochromique a eu lieu en 1992.

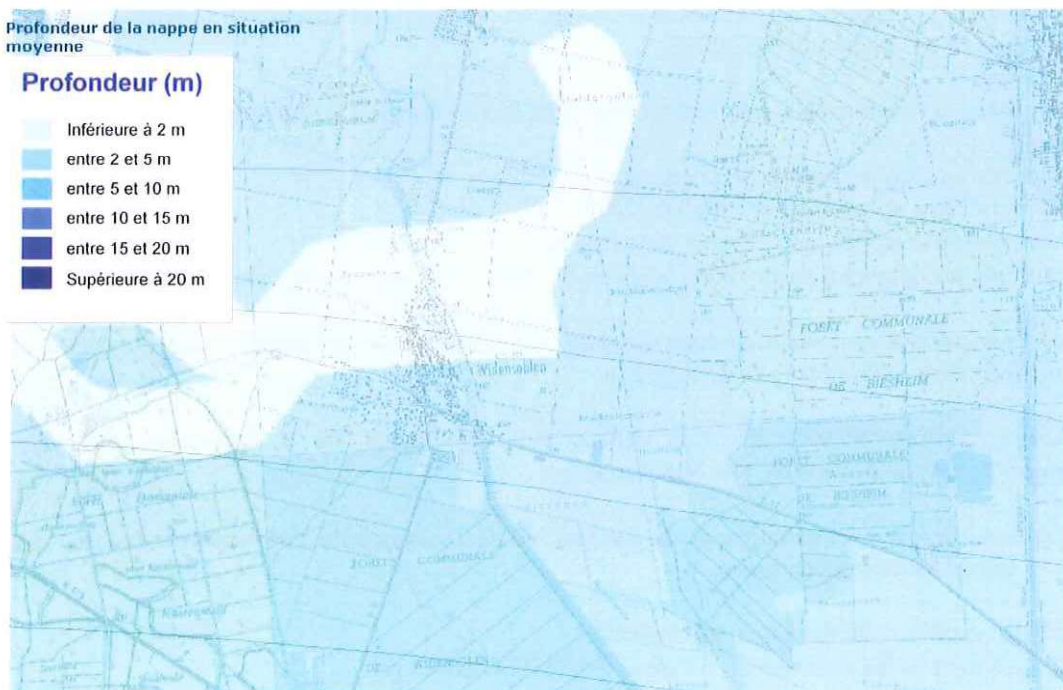
La nappe n'est plus affectée par cette pollution.

Widensolen compte également une ancienne décharge domestique, aujourd'hui recouverte par le lotissement Sorbiers-Accacias, situé au sud du bourg.

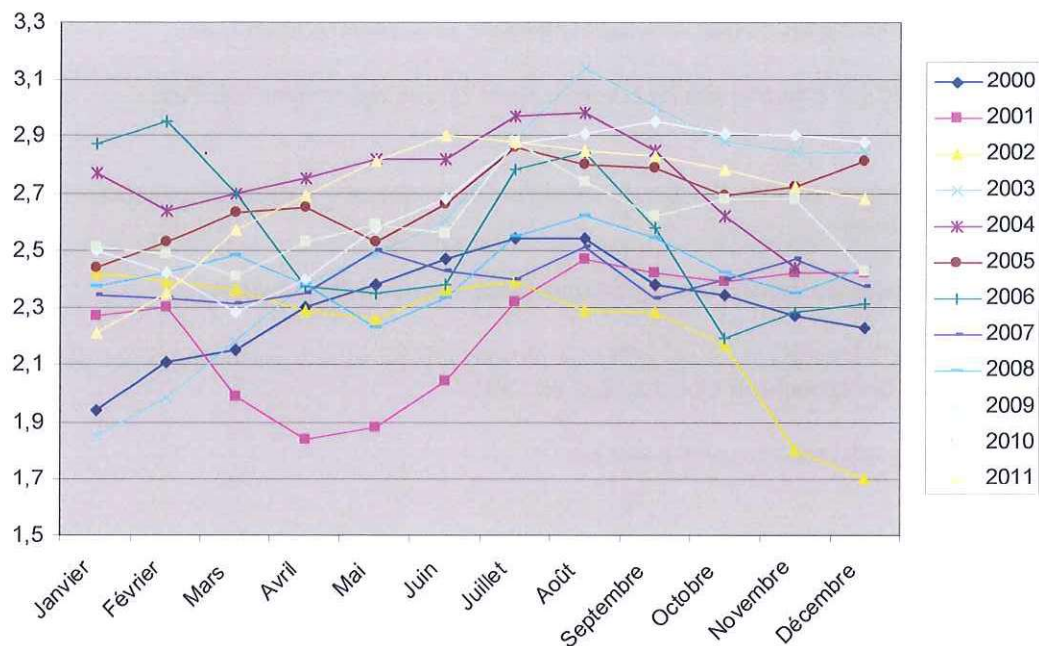
A Jepsheim (commune située 10 kilomètre en aval), les teneurs en nitrates frisent la limite de potabilité, et à Biesheim (en amont de Widensolen), les teneurs en pesticides dépassent les normes pour l'atrazine et les glyphosates.

Profondeur moyenne de la nappe

Source : Aprona



Variation de la profondeur moyenne mensuelle du toit de la nappe au centre du bourg
Source : ADES



2.4. La production et la consommation d'eau potable

Le syndicat des eaux de Durrenentzen (SEDE) assure l'alimentation en eau potable de Widensolen.

L'unité de distribution à laquelle est rattachée la commune comprend Urschenheim et Durrenentzen, soit un total de 2 834 habitants (INSEE 2008).

L'eau consommée à Widensolen est extraite en forêt communale de Kunheim, sur le ban de Durrenentzen.

Ce captage est muni d'un périmètre de protection.

Les teneurs en nitrates sont faibles, 17 mg/l en 2012.

L'eau extraite n'est pas traitée avant d'être consommée.

Elle est distribuée par gravité à partir d'un réservoir de 300 m³ (faible capacité) situé à Urschenheim.

Le captage mis en service en 1983 a un débit d'exploitation autorisé de 105 m³/h.

Les crépines se situent à 25 mètres de profondeur.

Chaque année, environ 45 000 m³ sont vendus aux administrés de la commune, soit une consommation (faible) de l'ordre de 100 l/habitant/jour.

Les fuites dans le réseau d'alimentation et de distribution de l'eau potable s'établissent à hauteur de 10 à 20 %, ce qui est relativement faible.

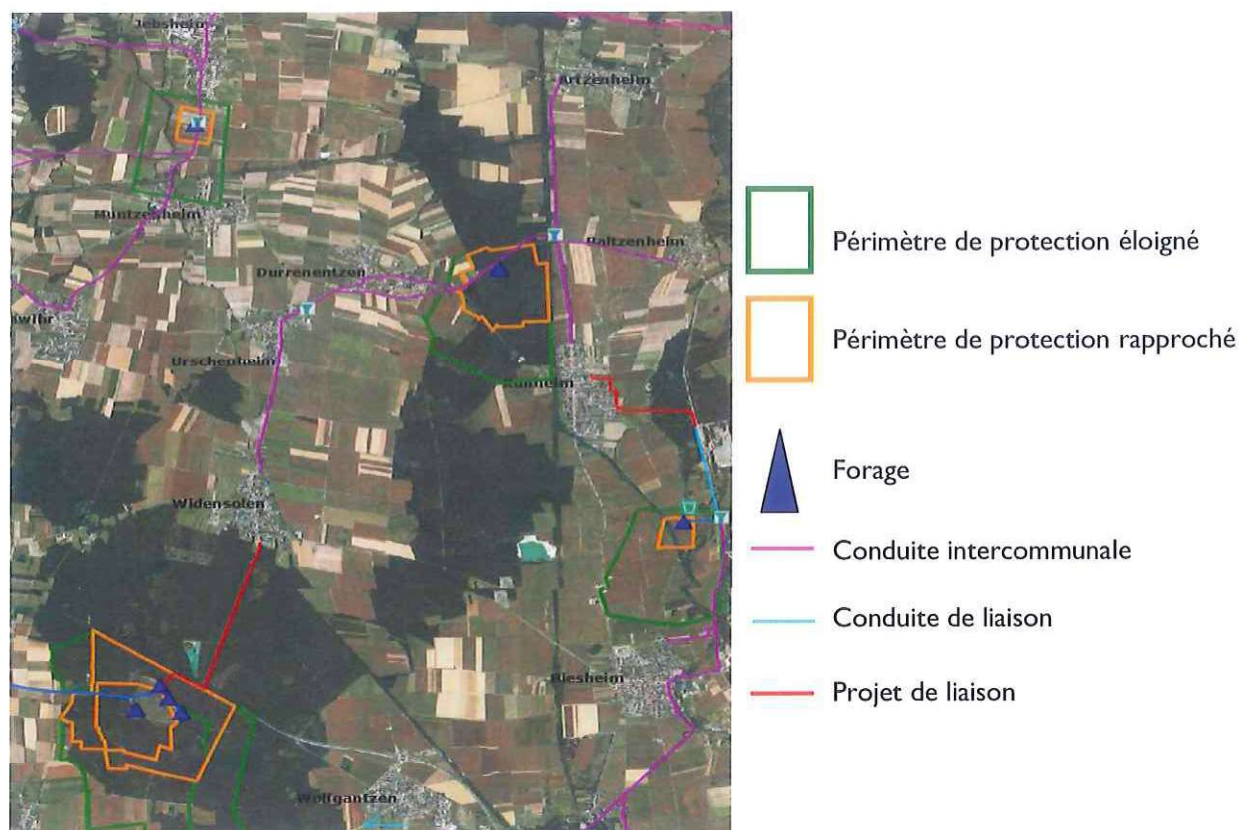
Le prix de l'eau potable, à Widensolen, est modéré.

Avec l'assainissement et les redevances, il s'élève à 0,96 TTC euros/m³.

Un raccordement au réseau colmarien (forages de Sundhoffen) est en projet.

Le sud du ban de Widensolen est concerné par le périmètre de protection des captages de l'agglomération de Colmar (forages de Sundhoffen).

Schéma d'alimentation en eau potable
Source : Conseil Général du haut Rhin



2.5. La gestion des eaux usées domestiques et pluviales

L'assainissement est assuré par la Communauté de Communes du Pays de Brisach.

Le réseau est essentiellement unitaire (61%), c'est-à-dire qu'il collecte les eaux pluviales et les eaux usées domestiques dans les mêmes conduites.

Cette situation engendre la mise en charge hydraulique de la station d'épuration communale, ainsi que la mise en service du déversoir d'orage situé en aval de la commune en situation de gros orages.

Les déversements dans la rigole de Widensolen peuvent engendrer une mortalité piscicole.

Le réseau du secteur de la commune est le plus susceptible d'être saturé par les eaux pluviales (débordement sur voirie en cas de fortes pluies)¹.

¹ Projet de zonage d'assainissement de la commune de Widensolen - Notice d'enquête publique – Communauté de Communes du Pays de Brisach 2012

Pour toute nouvelle construction, les particuliers sont tenus d'infiltrer leurs eaux pluviales au niveau de leur parcelle.

Le réseau d'eaux usées à Widensohlen

Source : Communauté de communes du pays de Brisach

	Longueur du réseau m
Réseau unitaire (eaux usées et eaux pluviales)	2 237
Réseau eaux usées strict	3 403
Réseau eaux pluviales strict	83
Total	5 723

Plus de 90% des habitations sont connectées au réseau d'assainissement collectif.

Les autres assurent leur assainissement par un système individuel², contrôlé depuis mai 2005 par un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Une trentaine d'habitations n'est pas assainie.

Les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration communale (lagune associée à des lits bactériens), mise en service en 1975, avec une capacité de 1000 équivalents habitants.

Elle rejette les eaux traitées dans la rigole de Widensohlen, en aval du bourg.

Elle ne traite ni le phosphore, ni l'azote, et ne dispose pas de dispositif de suivi en continu.

En 2011, elle a produit 11 tonnes de matières sèches de boue, qui ont été épandues dans les champs.

La qualité des rejets, évaluée par la demande biologique en oxygène (DBO5), répond aux exigences réglementaires.

3. Les milieux naturels

3.1. Les mesures de protections et les inventaires

3.1.1. Le site Natura 2000

La commune est concernée par le site Natura 2000 de la Hardt Nord (FR4201813) qui s'étend sur 6 546 hectares, entre Rixheim et Widensohlen.

Cette « Zone Spéciale de Conservation » (ZSC) a été désignée en 2004 au titre de la directive européenne 92/43/CEE, dite Directive Habitats.

La forêt de la Hardt constitue une entité paysagère et écologique majeure dans la plaine d'Alsace. Ce vaste massif, vestige de l'immense massif forestier qui occupait la rive gauche du Rhin, est caractérisé par une sécheresse climatique et édaphique.

² Diagnostic et Schéma directeur du réseau d'assainissement - Communauté de Communes du Pays de Brisach 2011

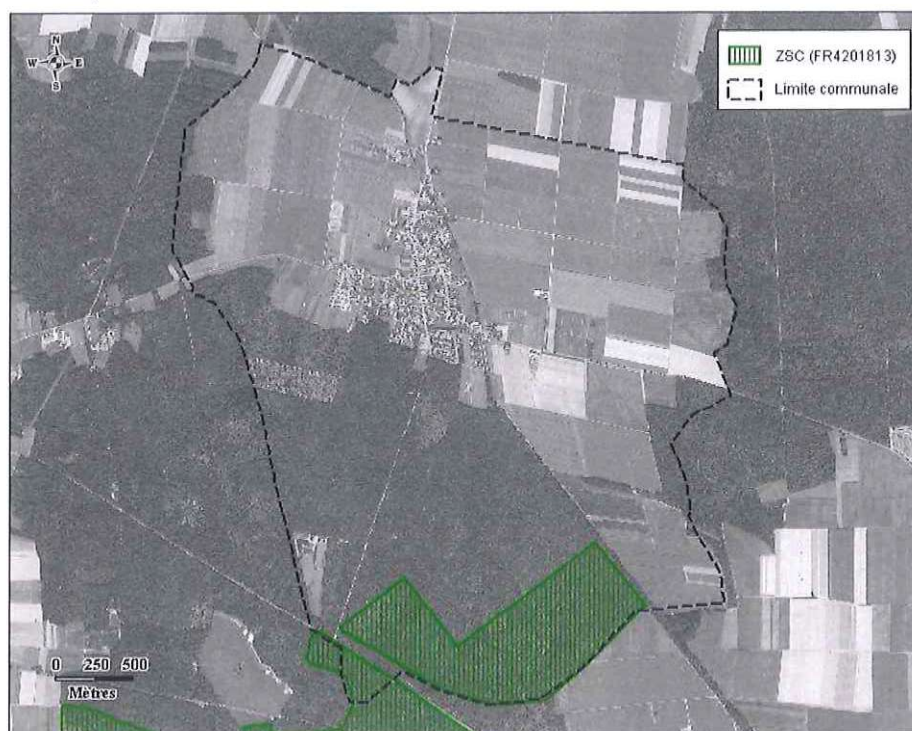
Le site, constitué de boisements (83 % de la superficie du site) et de prairies plus ou moins colonisées par la végétation du prunetalia, a été désigné pour sauvegarder les habitats naturels, la flore et la faune de cette chênaie établie sur des sols filtrants.

Les espèces visées sont des Chauves souris, des Amphibiens, des Coléoptères et une Mousse.

A Widensolen, le site est exclusivement forestier.

Il occupe 10% de la superficie communale (environ 100 hectares).

Localisation du périmètre N2000 de la Hardt Nord à Widensolen



Le formulaire standard de données³ fait état de la présence, dans le site Natura 2000, de 8 espèces végétales et animales à enjeu et de 5 habitats d'intérêt communautaire, dont un prioritaire.

Habitats naturels ayant justifié la création du site de la Hardt Nord

Source : Formulaire standard de données (DREAL 2006 et INPN 2011)

Code Natura 2000 - Habitats naturels	Proportion %	Présence dans le périmètre Natura 2000 à Widensolen
9170 - Chênaie-charmaie du Galio-Carpinetum	50	Oui
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)	9	Absent
9130-Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	2	Absent
6510-Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	2	Absent
9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et méditerranéennes du Carpinion betuli	1	Oui

³ INPN 2011 et DREAL Alsace 2004

Espèces ayant justifié la création du site de la Hardt Nord

Source : Formulaire standard de donnée (DREAL 2006 et INPN 2011)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LRF	LRA	Présence à Widensolen
Murin de Beschtein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Quasi menacé	Vulnérable	Probable
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>		Vulnérable	?
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Vulnérable	En déclin	Non
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>		Rare	Non
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	-	-	Oui
Laineuse du prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	-	-	?
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	-	-	Oui
Dicrane verte	<i>Dicranum viride</i>	-	-	Non

LRF : liste rouge des espèces menacées en France (IUCN 2008⁴ - 2009⁵). LRA : Liste rouge Alsace (ODONAT 2003)

3.1.2. Les autres espaces naturels protégés ou reconnus d'intérêt particulier

3.1.2.1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Widensolen est concernée par deux ZNIEFF de type I et II.

La ZNIEFF de type I « Le Kastenwald et le bois de Widensolen, forêt domaniale de Colmar » couvre une superficie de 1 421 hectares.

Elle comprend des espèces rares et protégées au niveau national, l'Aster amelle (*Aster amellus*), et au niveau régional, la Pulsatille des Alpes (*Pulsatilla alba*), la Fraxinelle (*Dictamnus albus*) et l'Astragale du Danemark (*Astragalus danicus*).

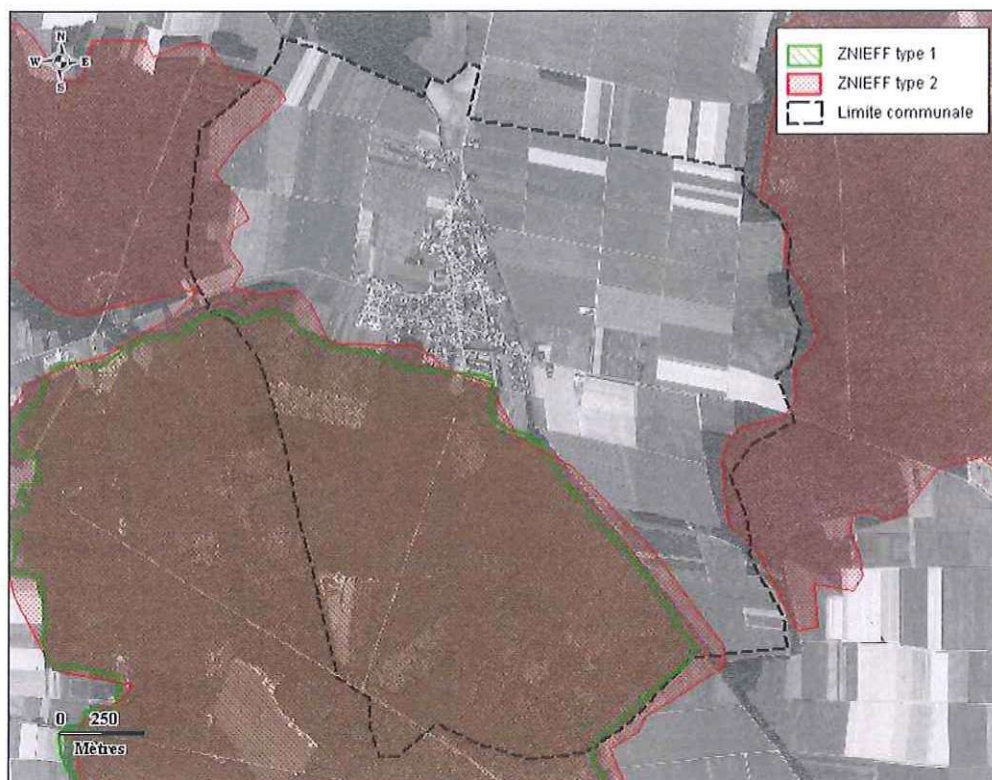
La Silène otitès (*Silene otites*) et la Laïche humble (*Carex humilis*) figurent sur la liste rouge d'Alsace. La ZNIEFF de type II « Forêts sèches de la Hardt Nord » couvre une superficie de 5 833 hectares.

Son périmètre englobe des formations steppiques remarquables et une flore typique des milieux secs continentaux mêlée de quelques éléments subméditerranéens : l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), l'Adonis du printemps (*Adonis vernalis*), l'Aster amelle (*Aster amellus*), l'Astragale du Danemark (*Astragalus danicus*), la Laïche appauvrie (*Carex depauperata*), l'Inule hérissée (*Inula hirta*), la Véronique en épi (*Veronica spicata*), l'Achillée des collines (*Achillea collina*), le Buis (*Buxus sempervirens*), la Laïche humble (*Carex humilis*) et la Violette singulière (*Viola mirabilis*). Trois Orchidées ont été inventoriées : l'Orchis militaire (*Orchis militaris*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*) et l'Orchis singe (*Orchis simia*).

⁴ Liste Rouge des amphibiens de France métropolitaine. Paris, France. UICN France, MNHN & SHF (2009). Liste actualisée mars 2008.

⁵ Liste Rouge des mammifères de France métropolitaine. Paris, France. UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009). Liste actualisée février 2009.

Localisation des ZNIEFF à Widensolen



3.1.2.2. Les zones humides

Widensolen ne comporte aucune zone humide identifiée comme remarquable.

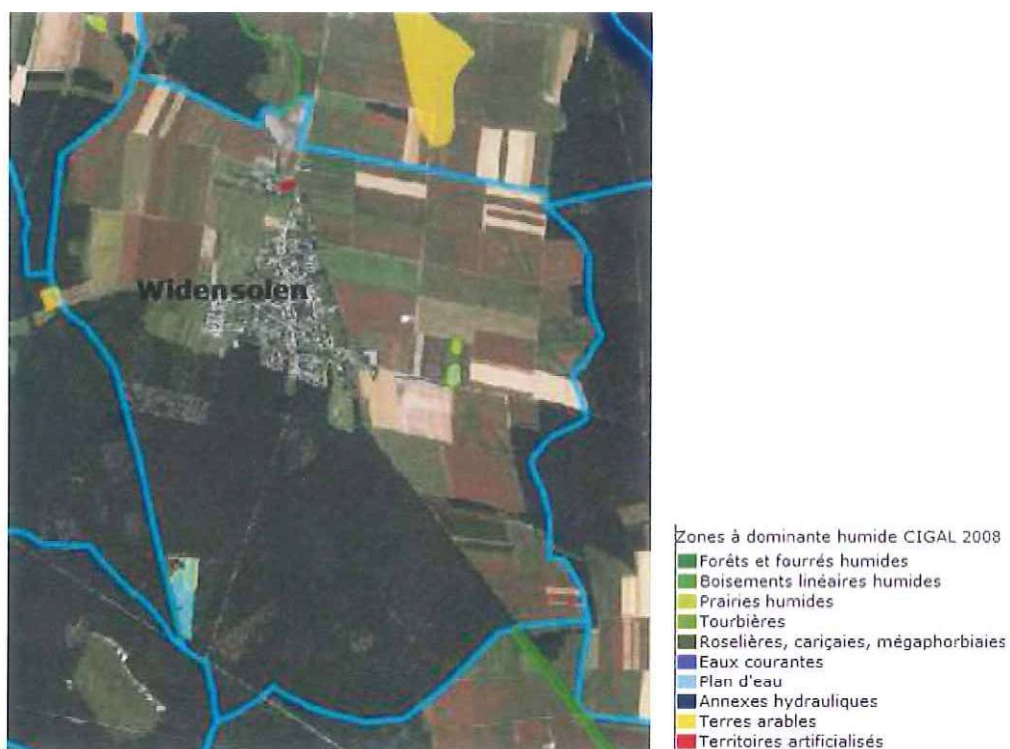
Les quelques zones humides identifiées⁶ sur la commune par la base de données CIGAL correspondent à l'ancienne gravière et aux étangs.

Il s'agit de plans d'eau entourés de prairies et de forêts humides.

⁶ L'inventaire des zones à dominante humide au 10 000^{ème} réalisé par CIGAL recense les terrains qui répondent au moins à l'un des 3 critères de détermination des zones humides (habitat naturel, végétation et nature du sol) de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Localisation des zones à dominante humide à Widensole

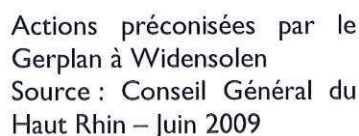
Source : infogéo68



3.1.2.3. Les actions du GERPLAN

Le plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) a inventorié les vergers de hautes tiges, tous situés dans l'environnement immédiat des habitations, et propose diverses actions pour préserver la biodiversité communale, en visant essentiellement les prés proches du village et la gravière.

Des arbres isolés et des alignements d'arbres le long des routes ou des cours d'eau ont été pris en compte dans l'inventaire.



- Cette carte a été fournie par le Conseil Général et certaines situations peuvent être précisées ou nuancées ; par exemple le grand site en lanière recensé à l'ouest de la rue Vauban comprend un étang, etc ...

Schématiquement, le territoire de Widensohlen se distribue sur trois unités : la forêt, au sud, la plaine agricole, exclusivement consacrée aux grandes cultures et au maraîchage, et l'espace bâti.

Il est largement dominé par les cultures saisonnières (486 ha, soit 46% de la commune et 90% de l'espace agricole).

Le reste est occupé par des prairies (39 hectares, soit respectivement 4% et 7%) et quelques vergers et potagers.

La forêt occupe la majeure partie sud ouest de la commune.

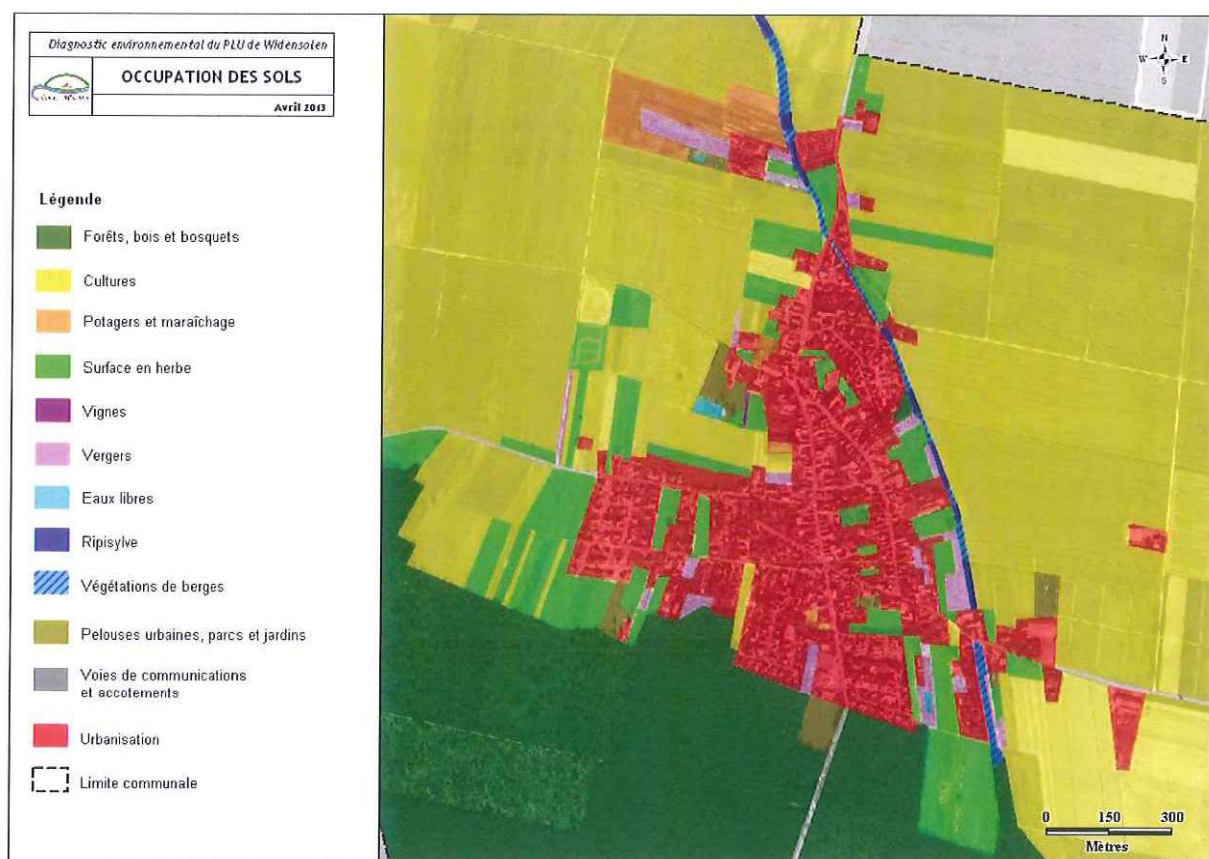
Elle couvre au total une superficie de près de 457 hectares (soit 43% du territoire).

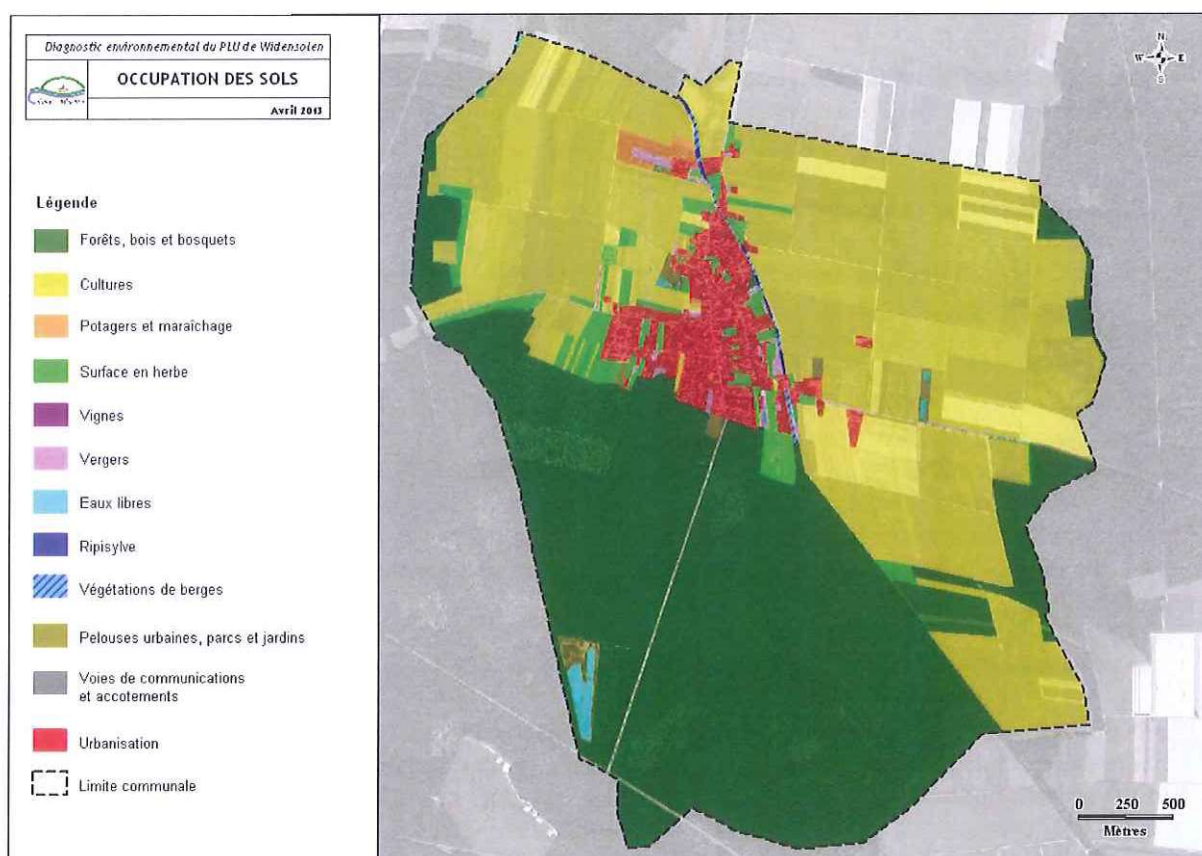
L'enveloppe urbaine s'étend au centre du ban sur 68 hectares, soit 6,4% du territoire.

Les eaux libres (mares, étangs et ancienne gravière) couvrent 4,8 hectares.

Occupation des sols de Widensolen

Occupation du sol	Superficie ha	Proportion %
Espace boisé	457,6	42,8
Espace agricole	535,6	50,2
Surface en herbe (prairie de fauche, pâturages, friches, végétation de berge...)	39,3	3,7
Surface cultivée (cultures saisonnières)	485,8	45,5
Vergers	4,9	0,4
Potagers	5,6	0,5
Vignes	0,09	-
Espace urbain (habitations, voies de communications, pelouses urbaines...)	68,6	6,4
Eaux libres (étangs, mares, ancienne gravière...)	4,8	0,4
TOTAL	1 067	100





3.3. Les formations végétales et leur faune

3.3.1. Les boisements

Le massif forestier est, pour l'essentiel, une futaie de feuillus dont les essences principales sont le Charme (*Carpinus betulus*) et le Chêne (*Quercus robur*) et où l'Erable champêtre (*Acer campestre*) est remarquablement bien développé, associés à quelques érables planes et tilleuls.

La strate arbustive est composée pour l'essentiel du Noisetier (*Corylus avellana*), du Troène (*Ligustrum vulgare*) et de la Viorne lantane (*Viburnum lantana*).

La strate lianescente est bien développée en lisière avec les draperies de la Clématite des haies (*Clematis vitalba*).

Les lisières sont envahies par le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), une espèce allochtone envahissante, sous lequel la diversité floristique est très faible.

Quelques arbres, vestige d'un boisement rivulaire (ripisylve), accompagnent le cours d'eau du Canal de Widensolen, qui souligne l'extrémité Est du tissu bâti.

La ripisylve, quand elle est présente, est peu développée et discontinue.

Elle est composée d'Aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*), de Frênes (*Fraxinus excelsior*), d'Erables sycomore et plane (*Acer pseudoplatanus* et *A. platanoides*) et de quelques Saules.

3.3.2. Les cultures saisonnières

Les cultures saisonnières sont très diversifiées, associant des champs d'oignon, de betterave, de tournesol, de maïs, de blé, de fraise et d'asperge. Néanmoins, le maïs domine largement le finage.

Dans les champs de céréales, la plante cultivée forme un peuplement dense, qui limite le développement des plantes messicoles.

Adaptées aux conditions particulières de labours, la période végétative de ces dernières est courte, leur existence est annuelle et leur mode de dispersion s'appuie sur une grande abondance de semences, résistantes et facilement emportées par le vent ou les animaux.

Le Bleuet et le Coquelicot sont encore ponctuellement présents dans les champs de blé de Widensohlen.

Les champs de maïs, à phénologie décalée, sont, par contre, très pauvres en plantes compagnes.

Dépourvues d'arbre et traitées aux produits phytosanitaires (pesticides), les grandes cultures céréalières et maraîchères sont pauvres en espèces végétales et animales.

Elles attirent néanmoins le Chevreuil et le Sanglier, qui y trouvent une part de leur alimentation.

Les céréales à paille (blé, orge, etc.), par contre, peuvent accueillir quelques espèces comme le Lièvre, l'Alouette des champs, la Caille des blés et la Perdrix grise.

3.3.3. Les herbages

Les herbages sont surtout représentés par des prairies de fauche.

Quelques pâturages apparaissent à l'ouest du tissu bâti.

3.3.3.1. Les prairies de fauche

Les prairies de fauche à Fromental

C'est la prairie de fauche typique des plaines et de l'étage collinéen.

Elles se développent sur des terrains frais, bien drainés ou légèrement humides, à bonnes réserves hydriques et riches en substances nutritives.

La formation est dense et régulièrement fauchée (2 fois/an).

Elle est caractérisée par le Fromental (*Arrhenatherum elatius*) associé au Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), à la Flouve odorante (*Anthoroxanthum odoratum*) et à la Fétuque des près (*Festuca pratensis*).

Les graminées constituent l'essentielle de sa biomasse (et 35% des espèces de la prairie).

On y retrouve fréquemment le Trèfle des près (*Trifolium pratense*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Gaillet commun (*Galium mollugo*), la Centaurée Jacée (*Centaurea jacea*) et le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*).

A Widensohlen, la Luzerne cultivée (*Medicago sativa*) apparaît également dans ces prairies.

La fauche précoce et la fumure provoquent l'effondrement de la biodiversité végétale en favorisant les graminées au détriment des espèces fleuries.

Les prairies les plus diversifiées, qui bénéficient d'une gestion plus extensive, sont localisées sur de petites parcelles en limite du tissu bâti.

Ce type de prairies est néanmoins peu représenté à Widensolen.

Les prairies fournissent un terrain de chasse ou de gagnage à de nombreuses espèces installées en forêt (Renard, Blaireau, Chevreuil, Sanglier, Buse variable...) ou dans le village (Hérisson, Hiboux moyen duc, Fouine...).

Elles peuvent accueillir de nombreux insectes (Hyménoptères, Orthoptères, Lépidoptères...), socle de la chaîne alimentaire, qui y réalisent l'ensemble de leur cycle vital.



Lotier corniculé – Centaurée Jacée

Les prairies de fauche sèches du Mesobromion

De petites prairies de fauche sèches sur un substrat filtrant, relevant, dans la nomenclature phytosociologique, du Mesobromion, subsistent le long de la rigole de Widensolen.

Cette formation présente les espèces habituelles des prairies de fauche à Fromental, décrites précédemment (Fromental, Lotier corniculé, Achillée millefeuille, Plantain lancéolé, Centaurée Jacée...), auxquelles s'ajoutent des espèces caractéristiques des prairies sèches et/ou calcaires comme la Coronille bigarée (*Coronilla varia*), la Sauge des prés (*Salvia pratensis*), la Scabieuse, la Bugrane (*Ononis sp.*), le Gaillet jaune (*Galium verum*) et la Vergette annuelle (*Erigeron annuus*), une espèce allochtone.



Sauge des prés

Les conditions écologiques stationnelles s'opposent à la domination de l'une ou l'autre espèce : les écotypes rustiques et les espèces héliophiles, aux faibles exigences trophiques, deviennent concurrentielles.

Il en résulte une grande diversité floristique (selon Oberdorfer, le nombre total d'espèces potentielles atteindrait la centaine) : les prairies du Mesobromion sont très colorées.

Ces prairies sèches peuvent accueillir une entomofaune thermophile variée, mais la petite taille de ces prés à Widensolen limite leur colonisation.

3.3.3.2. Les pâturages

Le pâturage modifie l'aspect et la composition floristique sous l'effet conjugué du piétinement qui tasse et imperméabilise le sol, des déjections qui enrichissent le milieu et de la sélection des végétaux par les animaux.

Le résultat est différent selon la nature du sol.

Sur un sol épais, ces conditions particulières favorisent les végétaux résistants (le petit Ray-grass, la Crételle, l'Ivraie, la Pâquerette ou le Plantain), les espèces nitrophiles (Renoncles et l'Oseille) et les espèces urticantes (Ortie, Aubépine...) au détriment des espèces peu compétitives et frugales.

Sur un sol filtrant, la composition de la végétation est moins modifiée.

Quoi qu'il en soit, ces formations, généralement peu diversifiées, demeurent banales d'un point de vue floristique.

Elles sont quasiment inexistantes sur la commune.

3.3.3.3. Les vergers de hautes tiges

La plupart des vergers présente une strate herbacée peu diversifiée sous l'influence de l'ombre portée des arbres et de l'apport de matière organique par les feuilles.

Le retard de fauche permet l'expression des plantes à fleurs.

Les vergers sont rares à Widensohlen.

Les vergers urbains ou périurbains abritent une faune souvent sous-estimée et protégée (Hérisson, Pic vert, Hiboux moyen duc, Pipistrelle commune, etc.).

A Widensohlen, cet habitat a été assez bien respecté par le développement urbain.

3.3.4. Le Grand Hamster

L'aire de répartition du Hamster d'Europe, ou Grand Hamster, s'étend aux régions bénéficiant d'un climat continental, d'une altitude inférieure à 400 mètres et présentant un paysage ouvert.

Le Grand Hamster, présent en France uniquement en Alsace, étend ainsi son aire de répartition vers l'Europe de l'Est.

L'espèce apprécie les sols limoneux ou limono argileux, profonds, bien drainés et non inondables, où elle creuse son terrier jusqu'à plus d'un mètre de profondeur.

Les loëss constituent, de ce point de vue, un substrat de prédilection.

Son habitat préféré est fait de champs de légumineuses (luzerne et trèfle) et de céréales d'hiver (blé et orge), en raison de l'abri et des ressources alimentaires qu'ils offrent pendant la majeure partie de l'année.

Les champs de betteraves, de choux et de légumes sont nettement moins fréquentés.

Le maïs n'est colonisé que de manière exceptionnelle.

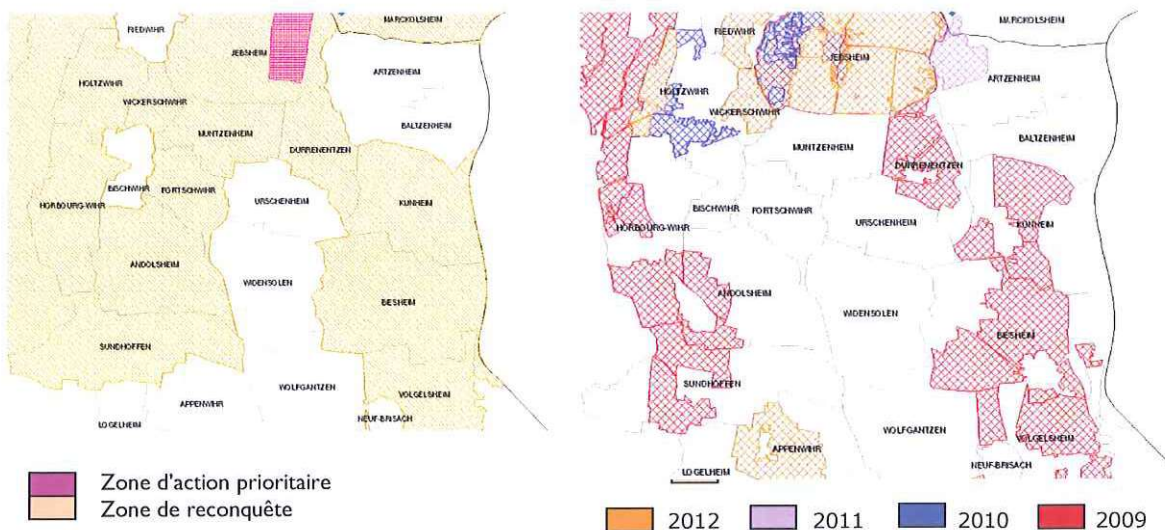
Les vergers, les vignes, les forêts, les prairies, les zones bâties et les zones humides sont défavorables.

L'espèce a disparu de Widensolen où elle n'est plus observée depuis au moins 10 années.

La commune, qui n'est intégrée ni dans la zone d'action prioritaire, ni dans la zone de reconquête, se situe néanmoins à environ 5 kilomètres du principal noyau de population du département (Jepsheim-Grussenheim-Elsenheim).

Zone de reconquête et d'action prioritaire pour le Grand Hamster – zone prospectée :

Source : DREAL Alsace

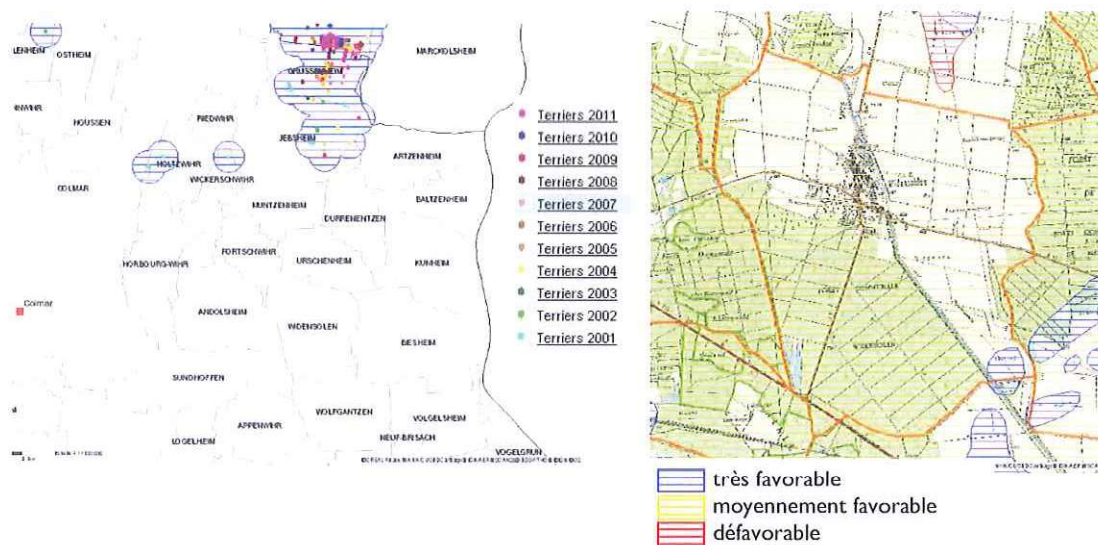


Les terrains de Widensolen sont moyennement favorables au Grand Hamster, d'après l'Association pour la Relance Agronomique en Alsace (ARRA), mais les cultures pratiquées sont essentiellement défavorables.

La hauteur du toit de la nappe, similaire à celle observée dans la zone d'action prioritaire, ne constitue pas un obstacle.

Le terrier de Hamster le plus proche de Widensolen a été découvert en 2009 sur le ban de Jepsheim, environ 6 kilomètres au Nord de la commune.

Aire de présence du Hamster dans le Haut Rhin - Terres favorable au Hamster à Widensohlen
Source : DREAL Alsace – ARAA



3.4. Les noyaux de peuplement et corridors

La diversité vivante d'un territoire densément occupé par l'Homme suppose l'existence de noyaux de biodiversité reliés entre eux par des corridors qui permettent la circulation des espèces végétales et animales.

Le massif forestier de la Hardt, deuxième massif alsacien de plaine par son étendue, après la forêt d'Haguenau, est un noyau de biodiversité d'importance régionale identifié dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique, en cours d'élaboration) : il constitue une oasis biologique au sein d'un espace essentiellement urbanisé et consacré au maïs.

Relayée au nord par d'autres boisements, la Hardt s'intègre, par ailleurs, dans un vaste continuum, permettant des flux nord-sud à l'échelle de la région.

La rigole de Widensohlen constitue un corridor écologique aquatique secondaire.

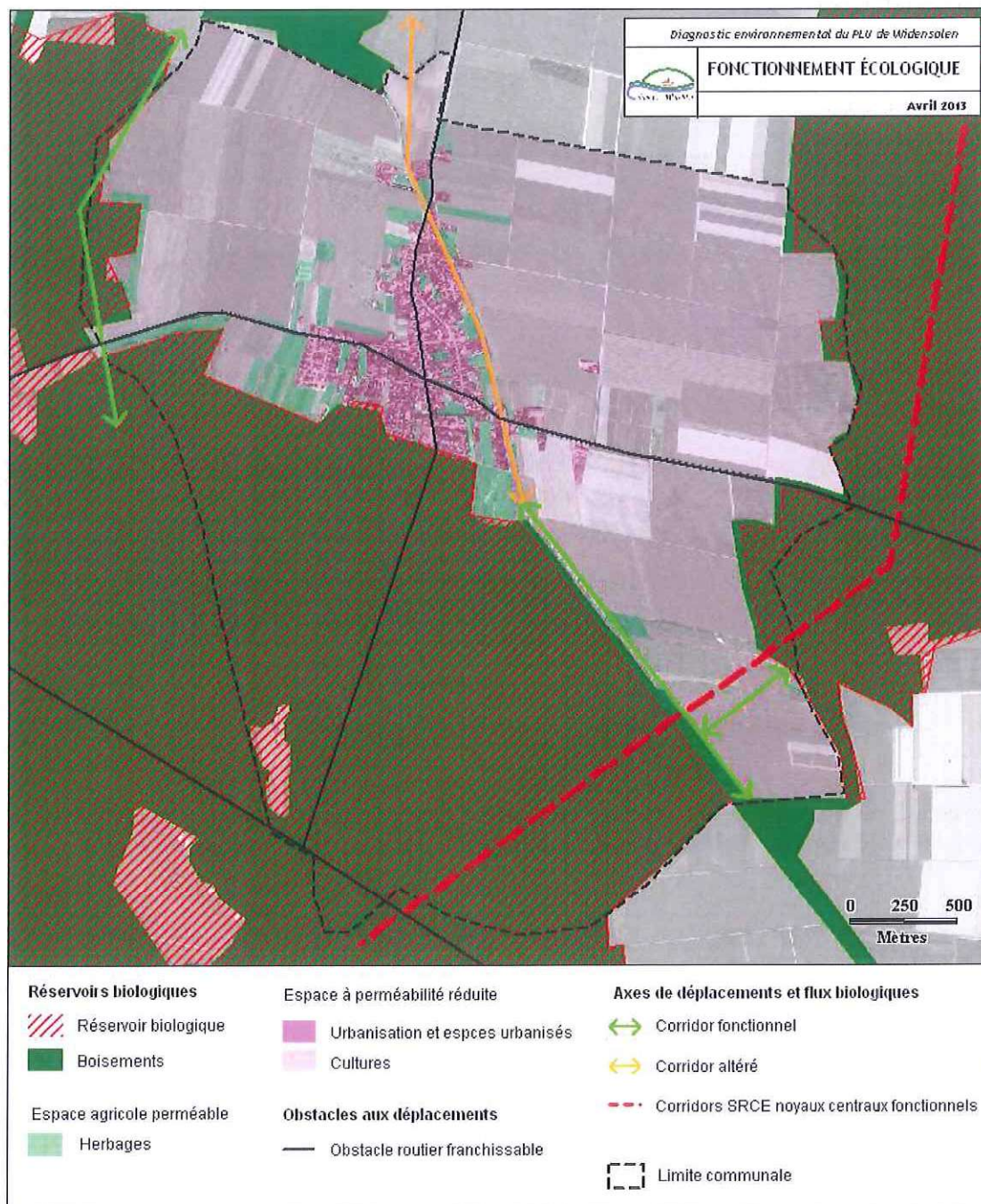
L'espace agricole sans arbre est un obstacle aux déplacements de la petite faune.

En effet, peu d'espèces acceptent de s'engager en milieu ouvert dès lors que la distance excède 50 mètres et a fortiori lorsqu'elle fait plusieurs centaines de mètres.

Les flux contournent cet espace par la forêt.

La carte qui suit présente à la fois la trame verte au niveau régional (SRCE) et identifie et propose, à l'échelle communale, les corridors écologiques à protéger ou à recréer.

Cette carte est toutefois celle contenue dans la version du SRCE datant de 2013, qui est susceptible d'être revue avant approbation.



4. Le paysage

4.1. Le grand paysage

Dans la typologie européenne, le territoire de Widensohlen appartient aux paysages agro-forestiers de plaine (openfields) à habitat groupé.

Ce type de paysages se caractérise :

- par sa planitude ; celle-ci met en exergue tous les objets dressés, qu'il s'agisse d'un arbre, d'un clocher ou d'un horizon montagneux ;
- par la transparence de ses espaces cultivés, un caractère qui les rend sensible au mitage, tout objet de quelque importance (hangar agricole, pylône...) devenant le point focal autour duquel s'organise la perception ;
- par ses horizons boisés, vestige de la clairière d'essartage originelle dont les limites ont été progressivement repoussées au fil des siècles.

A Widensohlen, la position au fond du fossé d'effondrement rhénan est bien perceptible : deux lignes bleues de montagne ferment les horizons, à l'ouest (Vosges) et à l'est (Forêt Noire).

4.2. Les unités du champ visuel

La structure du territoire de Widensohlen est simple : le village, groupé autour de son clocher, est situé au milieu d'une vaste clairière cultivée que limite de toutes parts le front boisé.

Nous pouvons néanmoins distinguer deux grandes unités visuelles à peu près indépendantes l'une de l'autre :

- à l'ouest, un espace lisible et cohérent, bordé, d'un côté, par un double horizon, vert (lisière de la forêt) et bleu (montagne vosgienne), de l'autre, par le front bâti du village, lui aussi cohérent et net ; les cultures spéciales dominent (oignons, asperges...) ;
- à l'est, un espace altéré par le passage d'un couloir de lignes à très haute tension ainsi que par la présence de bâtiments agricoles d'aspect médiocre et, au loin, des habitations des villages voisins (Urschenheim et Durrenentzen) ; un grand verger d'arbres à tige moyenne est enclos en lisière de forêt.

L'unique élément d'animation se situe à proximité du village, en l'occurrence le canal, mais les arbres plantés par les enfants pour structurer cet espace mettront de nombreuses années pour s'affirmer dans le paysage.



Vers l'ouest : un espace cohérent à double horizon : vert et bleu.



Vers le sud : un champ d'oignons.



Un pré fleuri, contribution à la coloration d'un espace monotone.



Vers l'est : un double horizon, rouge (toits du village) et bleu (la Forêt Noire). Le clocher est le point focal d'une mêlée de toitures, point de ralliement dans l'océan céréalier.



A l'est du village, la lisibilité et la cohérence de l'espace sont altérées par divers objets : lignes THT, château d'eau, hangars agricoles ...

4.3. Le site du village

Le village est adossé à une lisière forestière, qui en délimite l'extension au sud.

Pour le reste, aucun élément naturel (relief, cours d'eau) ne dessine les contours d'un espace spécifique.

L'intégration au site suppose le maintien du caractère groupé autour du noyau existant.

4.4. Les fonctions collectives du territoire

L'espace agricole ne se prête pas à la promenade ou à toute autre activité de cette nature.

Deux sites, localisés en forêt ont une signification collective particulière :

- un sentier botanique,
- et surtout un oratoire dédié à la vierge, en bordure de la RD9.



Oratoire en forêt

5. Le contexte physique

5.1. Les risques

La commune de Widensohlen est soumise à plusieurs risques :

- un risque sismique modéré,
- un risque faible de mouvement de terrain,
- un risque faible d'inondation par remontée de nappe,
- un risque d'inondation par débordement en l'III en cas de crue centennale,
- un risque lié au transport de matière dangereuse sur la RD415,
- un risque lié à la présence, sur le territoire communal, de cavités souterraines correspondant aux casemates de la ligne Maginot.

Le risque de mouvement de terrain (retrait gonflement des argiles : aléa faible) concerne tout le territoire.

Le risque sismique (modéré) induit le respect de normes de construction.

La commune de Widensohlen est en effet classée en zone de sismicité modérée, conformément aux décrets n° 2010-1254 (relatif à la prévention du risque sismique) et n° 2010-1255 (portant délimitation des zones de sismicité du territoire français), du 22/10/2010, qui sont applicables depuis le 1^{er} mai 2011.

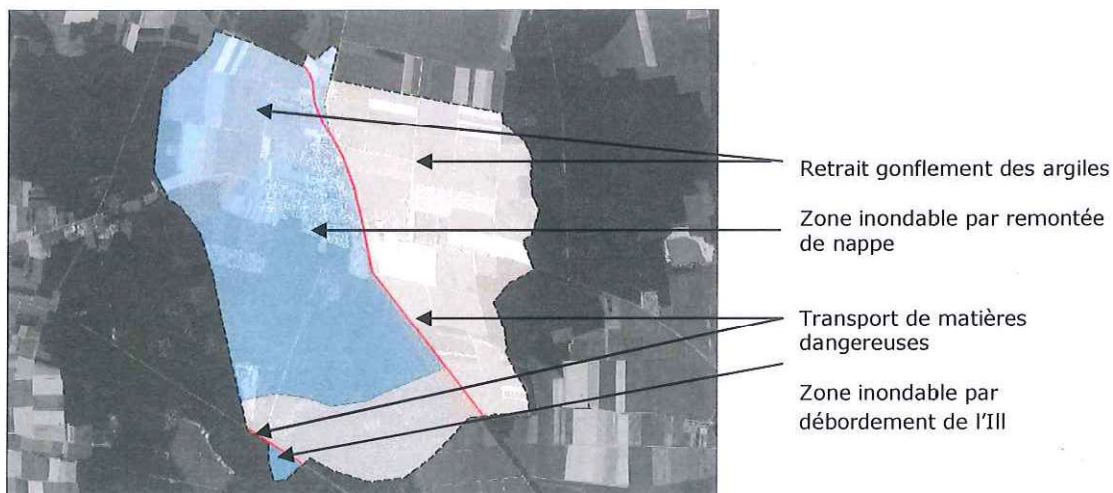
Les constructions et installations sont donc soumises aux règles parasismiques correspondantes.

Le retrait gonflement des argiles et le transport de matières dangereuses ne contraignent pas le développement urbain.

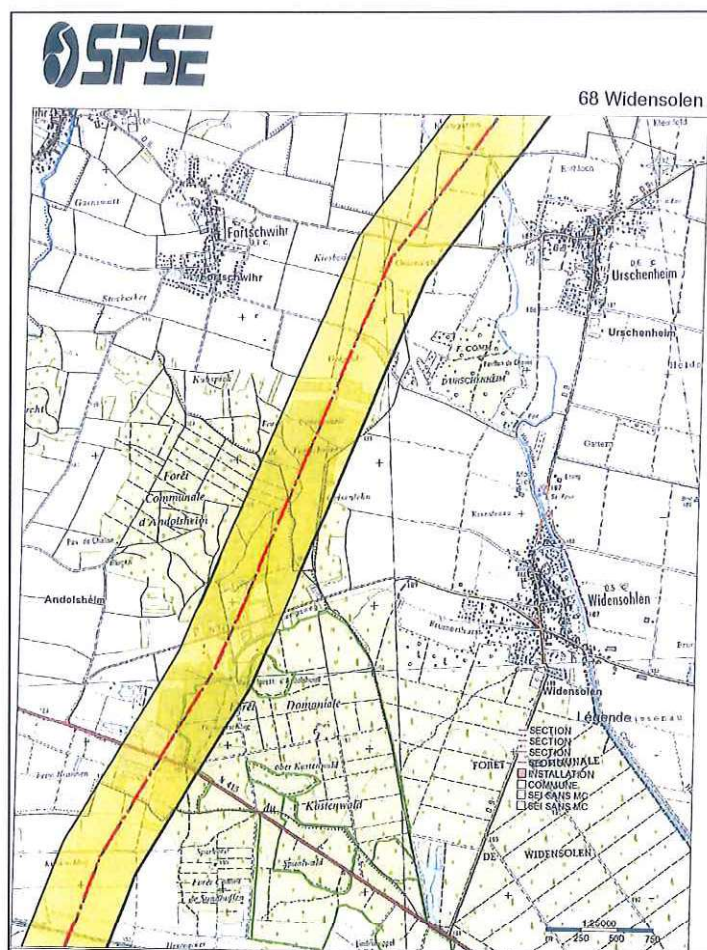
L'état de « catastrophe naturelle » pris en 1983 ne traduit pas un dégât particulier dans la commune : tout le département avait été classé cette année là.

Synthèse des risques à Widensohlen

Source : BRGM – Conseil Général du Haut Rhin – DDT 68



Toutefois, sur le territoire de Widensolen, les zones de recul couvrent des forêts et lisières en limite de ban, la probabilité de l'implantation d'une construction est faible.



Cette zone à l'intérieur de laquelle les constructions sont réglementées couvre sur une petite surface l'extrémité du ban, en zone agricole, dont :

- des boisements qui seront indéfrichables ;
- la bande de recul de 30 m, des constructions, par rapport aux lisières forestières.

La zone est donc pratiquement inconstructible de toute façon.

5.2. La gestion des déchets

L'enlèvement des ordures ménagères résiduelles (OMR) de la commune de Widensolen est assuré par la communauté de commune de Brisach.

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte à porte, une fois par semaine, et sont acheminées à l'incinérateur de Colmar.

Celui-ci a une capacité nominale de traitement de 82 000 tonnes par an ; en 2011, il a traité 78 617 tonnes de déchets, dont 48 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

La collecte des déchets recyclables se fait par apport volontaire dans les bennes papiers, plastiques et conteneur à verres, prévus à cet effet.

Les autres déchets (aérosols, bases et acides, peintures, emballages souillés, produits phytosanitaires, solvants liquides incinérables, tubes fluorescents/lampe) peuvent être déposés aux déchetteries de Biesheim, Dessenheim, Heiteren.

Les déchets verts peuvent être apportés à Kunheim, Wolfganzen, Appenwihr, Vogelgrun, Vogelsheim.

La communauté incite au compostage à travers la vente de composteurs à prix réduit (12 euros TTC).

Elle incite également au recyclage en proposant à la location des bacs OMR plus ou moins volumineux (de 80 à 770 litres).

Déchets produits

Source : ADEME 2007 – Conseil Général du Haut Rhin – communauté de commune du pays de Brisach

	Déchets totaux Kg/hab/an	OMR Kg/hab/an	Collecte sélective Kg/hab/an	Autres Kg/hab/an
Communauté de communes du Pays de Brisach	672	230	92	352
Haut Rhin (2009)	604	257	101	247
France (2007)	594	316	75	203

5.3. Les sites potentiellement pollués

Les anciennes décharges connues seront localisées pour information sur le plan de zonage du PLU.

De plus, sans qu'une pollution des sols soit suspectée, un inventaire d'anciens sites industriels et d'activités de services a également été réalisé.

Il a pour objectif d'aider à la connaissance des sites lors des transactions immobilières, de garder la mémoire de ces sites pour se souvenir de la présence éventuelle dans le sol de produits liés à ces activités.

Les propriétés du sol ou du sous-sol de certains sites ont également pu être modifiées par le type d'activités en place.

Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) recense a priori au moins 7 sites susceptibles de se trouver pollués sur le ban de Widensolen, il s'agit d'entreprises dont l'activité a cessé : une scierie (Butz) et 6 établissements de tissage (Schanck, Doyen, Benckard-Gully et Kahn, Bloch, Kiener, Courbez).

Ces activités ont pris fin avant la dernière guerre.

Les bâtiments de l'ancienne scierie ont été transformés en habitations.

Les établissements de tissage ne concernaient qu'un seul site, et les activités s'effectuaient essentiellement au domicile des employés.

Aucune pollution n'a par ailleurs été identifiée lors de l'élaboration du PLU.

De façon générale, en cas de revente d'un site identifié comme pollué, il convient de respecter la réglementation spécifique en vigueur.

5.4. L'ambiance sonore

L'ambiance sonore est modérée à Widensolen : elle est principalement affectée par la circulation routière sur la RD 12.

La RD 415, classée à grande circulation, est trop éloignée du village pour être perceptible.

L'arrêté préfectoral du 21 février 2013, modifiant l'arrêté du 24 juin 1998 modifié, porte classement des infrastructures de transports terrestres du département du Haut-Rhin, et détermine l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage.

Trafic routier à Widensolen

Source : Conseil Général du Haut Rhin

	Véhicules / jour (2009)	Véhicules / jour (2010)	Véhicules / jour (2012)
RD 415 entre Andolsheim et Wolganzen	10 329	10 649	10355
RD 9 vers Urschenheim	1 472	1 513	1520
RD 9 vers Wolganzen	733	741	638
D 12 vers Andolsheim	3 525	3 595	3323
RD 12 vers Bisheim	2 657	2 710	2652

5.5. La qualité de l'air

La qualité de l'air est déterminée par les émissions locales (trafic routier, agriculture, industrie, station d'épuration) et éloignées (trafic routier et aérien, industrie, agriculture), ainsi que par la direction des vents dominants et par la protection offerte par les barrières naturelles (reliefs et végétation).

Les émissions communales sont faibles, mais elles sont rehaussées par le trafic routier (important) sur RD 415 située environ 1 kilomètre au sud de la zone bâtie, et par les aérosols agricoles (engrais azotés, pesticides).

A Widensolen, de nombreuses habitations sont accolées aux cultures.

Plusieurs sites industriels sont situés dans un rayon de 5 kilomètres autour de Widensolen.

C'est notamment le cas de Alcan Rhenalu à Biesheim (NO_x, CO₂, dioxines et métaux lourds) et de Georgia Pacific à Kunheim (CO₂).

Leurs possibles influences sur Widensolen sont limitées par les massifs forestiers qui encadrent et protègent la commune.

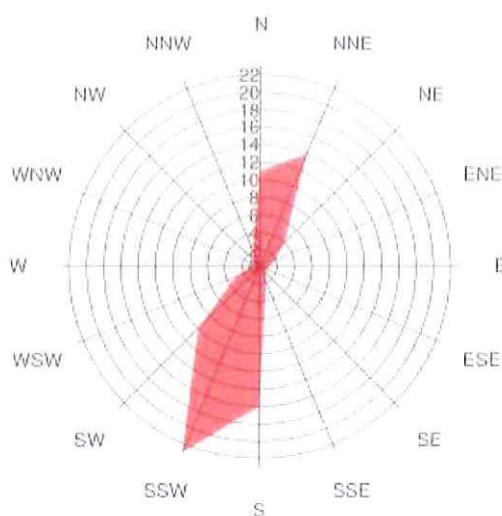
Ces industries respectent les normes d'émissions imposées par arrêté préfectoral.

Leurs émissions peuvent être portées vers le territoire communal par les vents dominants.

Ces derniers soufflent essentiellement du sud – sud ouest vers le nord - nord est, sauf en avril où la tendance s'inverse.

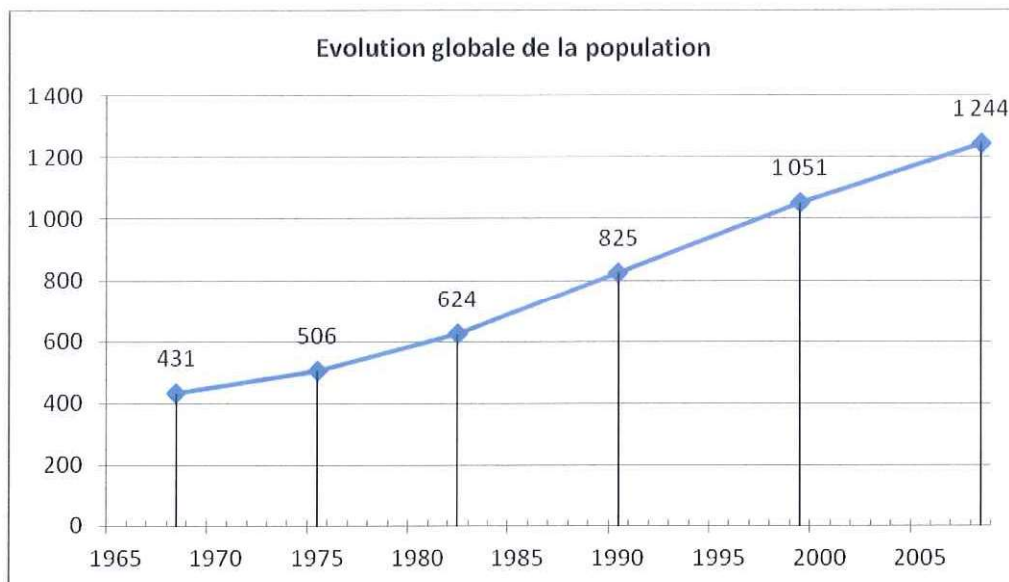
Rose des vents à la station de Colmar (moyenne annuelle : 2000 – 2009)

Source : Windfinder.com



6. La population

6.1. L'évolution démographique



Source: INSEE RP 1968-2008 - Exploitation principale

Au dernier recensement de la population de l'INSEE en 2008, Widensole comptait 1244 habitants.

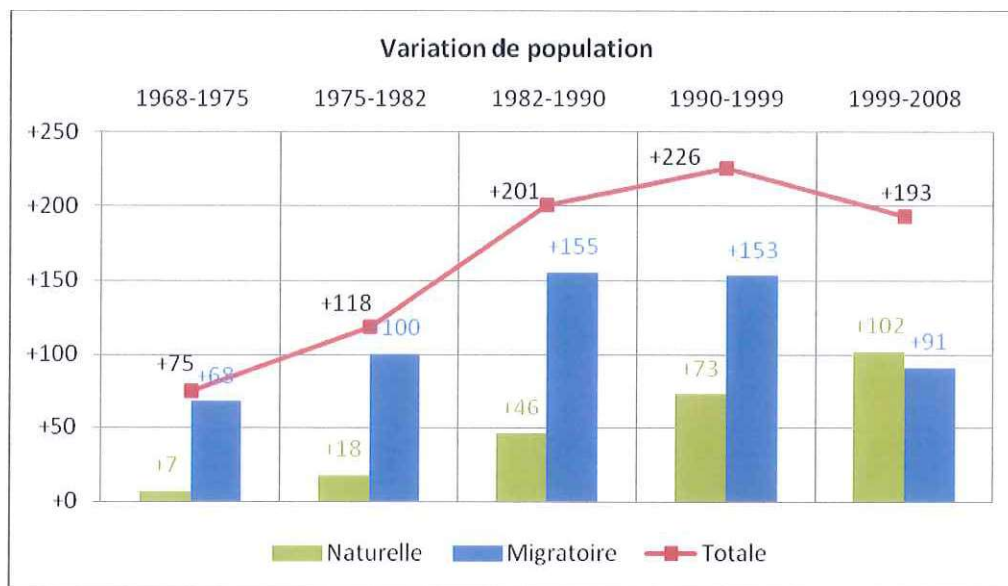
Sur la période 1968-2008, soit en l'espace de 40 ans, la population a gagné 813 habitants, affichant un taux de croissance substantiel de 190 %.

A titre de comparaison, sur la même période, le département n'a augmenté sa population que de 27%.

D'une manière générale, la croissance de la population relevée sur la période considérée suit une évolution relativement régulière.

Ce dynamisme démographique global s'explique en grande partie par la proximité de l'agglomération colmarienne et l'effet d'entraînement qu'elle produit sur la commune de Widensole en matière d'urbanisation.

6.2. Les composantes de l'évolution démographique



Source: INSEE RP 1968-2008 - Exploitation principale

Pour Widensohlen, on note que le facteur d'évolution démographique prépondérant est le solde migratoire (bilan des arrivées de nouveaux habitants par rapport aux départs) : l'augmentation de la population enregistrée depuis 1968 est imputable au solde migratoire à hauteur de 70 %.

Ce solde affiche une certaine irrégularité sur la période avec un pic significatif : il se situe entre 1982 et 1999 avec une augmentation de 308 habitants.

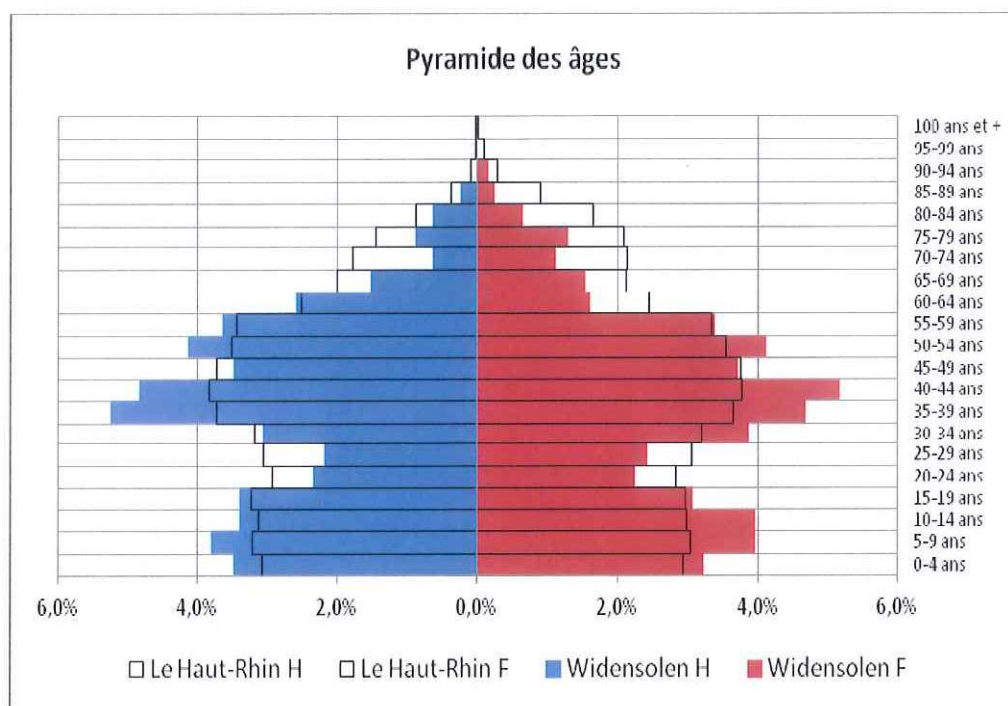
Ce chiffre répercute les effets d'une vague d'urbanisation sans précédent dans la commune caractérisée par un apport massif de population.

Le solde naturel affiche pour sa part des chiffres positifs sur l'ensemble de la période considérée, à hauteur de 30 % de la croissance démographique globale.

D'une manière générale, on observe une croissance relativement régulière et soutenue du solde naturel entre 1968 et 2008, qui finit même **par dépasser le solde migratoire sur la période 1999-2008**.

Combinés au mouvement migratoire positif, le solde naturel a permis de soutenir le dynamisme démographique évoqué plus haut.

6.3. La structure par âge



Source: INSEE RP 2008 - Exploitation complémentaire

Widensolen se caractérise par une répartition des classes d'âges relativement inégale par rapport à la moyenne départementale.

Ainsi, la pyramide des âges de la population lors du recensement de 2008 met en évidence une surreprésentation sensible des actifs d'âge médian (34 à 44 ans).

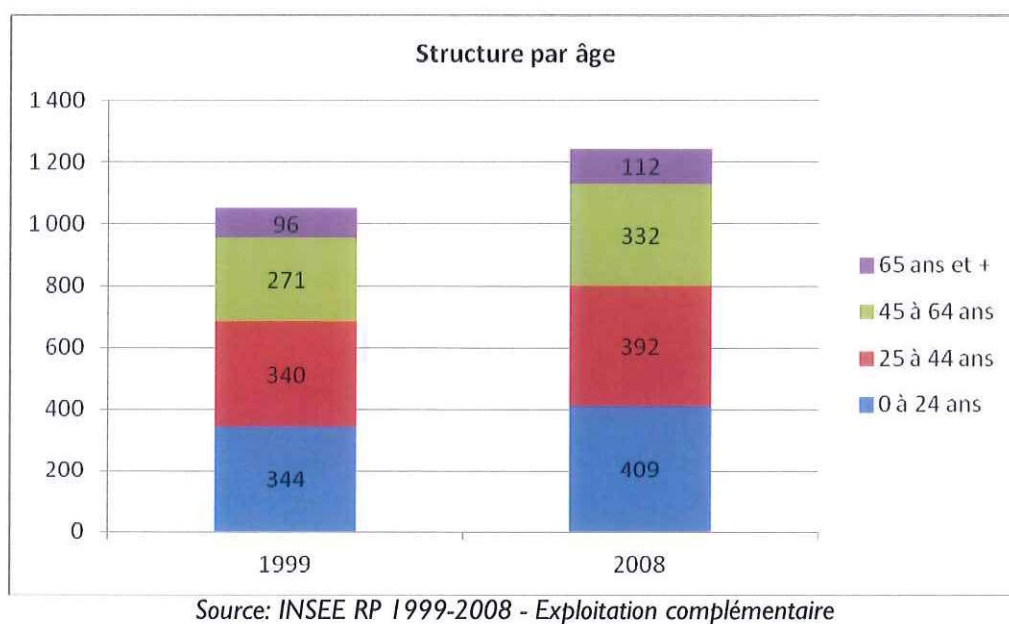
Il en va de même pour la classe d'âge des jeunes en âge d'être scolarisés (5 - 19 ans).

On peut associer ces deux phénomènes à l'installation d'une forte proportion de population en âge d'avoir des enfants donnant naturellement lieu à un nombre de naissances accrues.

On remarque par contre une sous-représentation des jeunes actifs (20 à 29 ans) ainsi que des aînés (60 ans et plus).

Ce profil démographique est celui d'une commune où la moyenne d'âge des habitants est plutôt jeune.

L'évolution de la structure par âge



On constate très peu de changement à Widensolen entre 1999 et 2008.

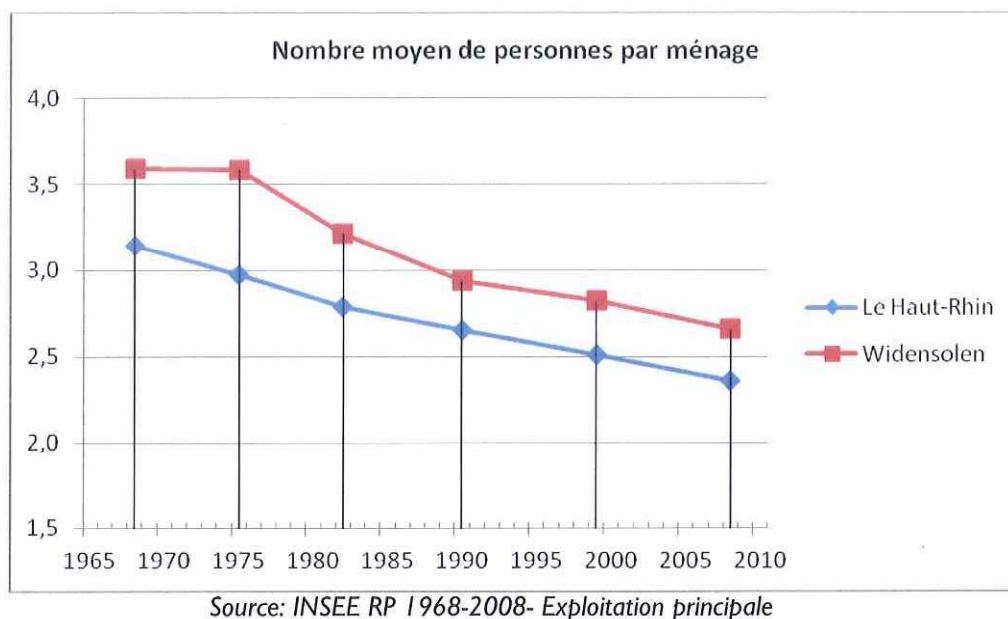
Les extrêmes, autrement dit les plus jeunes populations (0 à 24 ans), ainsi que les seniors (65 ans et +), varient peu en proportion de même que l'effectif des populations en âge de travailler (25 à 64 ans).

Par contre, on constatera à nouveau la faiblesse de la tranche d'âge des aînés qui, mesurée aux deux dates, ne dépassent pas les 9 % de la population.

7. Le logement

7.1. L'évolution de la taille des ménages

Commune et département



La définition du ménage adoptée correspond au concept de « ménage-logement ».

On appelle ménage l'ensemble des occupants d'un même logement (occupé comme résidence principale), quels que soient les liens qui les unissent.
Il peut se réduire à une seule personne.

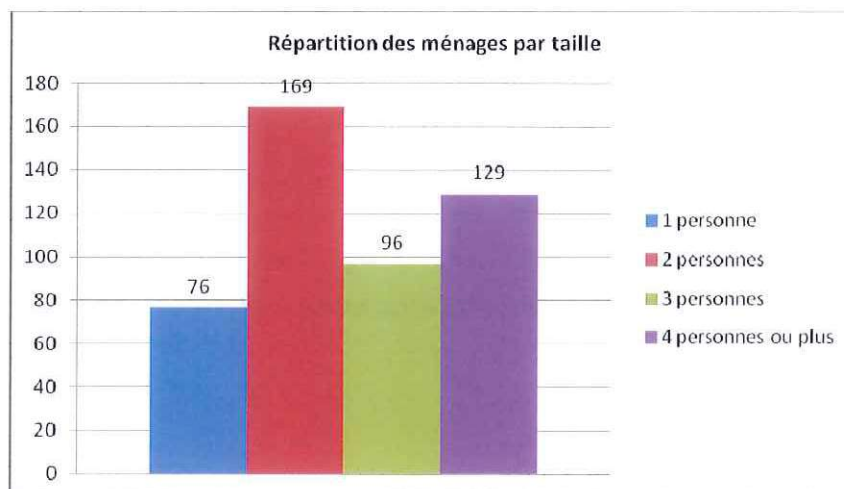
Il comprend également les personnes qui ont leur résidence personnelle dans le logement mais qui séjournent à l'époque du recensement dans certains établissements (élèves internes des établissements d'enseignement et militaires du contingent qui sont « réintégrés » dans la population des ménages).

Si la tendance générale est à la baisse du nombre de personnes par ménage, elle se situe à un niveau moins bas pour la commune que pour le département.

Globalement, les deux courbes évoluent parallèlement : mais tandis que celle du département atteint le chiffre moyen de 2,4 personnes par ménage en 2008, Widensolen en compte encore 2,7.
Le desserrement des ménages est néanmoins une réalité sensible dans la commune, et a eu tendance à s'accroître depuis 1975.

Rappelons que l'évolution des ménages (nombre et type) conditionne les besoins en matière d'habitat.

Commune

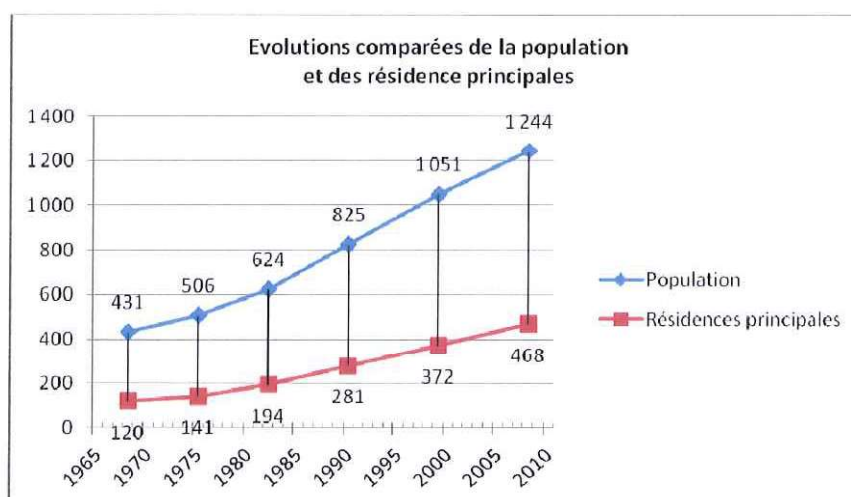


Source: INSEE RP 2008 - Exploitation complémentaire

Le graphique vient appuyer les observations précédentes sur la taille des ménages en soulignant l'importance relative des familles de 3 personnes et plus à Widensolen avec un taux de 48 %.

Bien que légèrement minoritaires par rapport au total, ces ménages affichent en effet un taux élevé lorsqu'on le compare à celui du Haut-Rhin (36 %).

7.2. Le parc de logements



Source: INSEE RP 1968-2008 - Exploitation principale

L'évolution comparée de la population et des résidences principales témoigne d'une tendance certaine au desserrement des ménages : en 1968, on comptait 3,6 personnes par résidence principale contre seulement 2,7 en 2008.

Le nombre d'habitants a donc augmenté moins rapidement que le nombre de résidences principales. Une forte corrélation se retrouve entre le nombre de logements et l'évolution de la taille des ménages.

Evolution du parc de logements et sa composition

	Nombre de logements	Résidences principales	Résidence secondaires	Logements vacants
1968	132	120	1	11
1975	152	141	1	10
1982	213	194	5	14
1990	292	281	6	5
1999	384	372	4	8
2008	483	468	0	15

Source: INSEE RP 1968-2008 - Exploitation principale

En 2008, la composition du parc de logements de Widensolen, qui compte 483 unités, se répartit entre 97 % de résidences principales, une absence de résidences secondaires et 3 % de logements vacants.

Au niveau des tendances, on remarque une augmentation conséquente du nombre de résidences principales entre 1968 et 2008 avec près d'un **quadruplement du nombre de logements en seulement 40 ans, témoignant d'une progression de 290 %**.

Cela représente une moyenne annuelle de 9 nouvelles résidences sur la période.

Le nombre de résidences secondaires s'est maintenu à un niveau relativement bas tandis que le taux de logement vacants n'excède jamais la barre des 8 % (chiffre de 1968) et témoigne d'une nette tendance à la diminution avec néanmoins une légère reprise constatée en 2008 avec 3 %.

Nombre de pièces en fonction du type de logement

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou plus	Total général
Maison	2	9	41	97	236	386
Appartement	4	7	59	19	5	95
Autre	2	1				3
Total général	8	17	101	117	241	483

Source: INSEE RP 2008 - Exploitation complémentaire

La tendance observée révèle une prédominance des logements spacieux : les 5 pièces ou plus sont très largement dominants pour les maisons avec un taux de 61 % tandis que le type d'appartement le plus répandu comporte 3 pièces avec un taux de 62 %.

Ce constat vient souligner le relatif confort du parc de logements du village.

Année de construction des logements

	Avant 1949	1949 à 1974	1975 à 1981	1982 à 1989	1990 à 1998	1999 à 2004	Total en 2004
Maison	69	48	52	51	77	76	375
Appartement	12	5	7	41	20	9	95
Autre		2		1			3
Total général	81	55	59	93	97	85	472

Source: INSEE RP 2008 - Exploitation complémentaire

Le parc immobilier de Widensohlen est globalement récent.

Seuls 17 % des logements en 2004 sont antérieurs à 1949, ce qui est très faible.

L'essentiel du parc est postérieur à 1949 avec un développement particulièrement marqué entre 1982 et 1998 : 40 % du parc de logements de la commune (de 2004) construit en seulement 16 ans. On peut ajouter que le nombre d'appartements construits s'est lui aussi intensifié durant cette période (+ 61 appartements entre 1982 et 1998 contre seulement + 13 entre 1949 et 1982).

L'essentiel du parc de logements de la commune témoigne donc d'un développement urbain relativement récent.

Statut d'occupation des résidences principales en 2008

	Propriét.	Prop. %	Locat.	Loc. %	dont loc. HLM	HLM %	Logé gratuit.	Grat. %	Ensemble résidences principales
Commune de Widensohlen	348	74,2%	113	24,0%	43	9,2%	8	1,7%	468
Canton d'Andolsheim	7 384	77,8%	1 916	20,2%	237	2,5%	190	2,0%	9 490
Aire du SCoT COLMAR-Rhin-Vosges	34 675	54,5%	27 401	43,1%	11 519	18,1%	1 508	2,4%	63 584
Département du Haut-Rhin	188 128	60,8%	113 594	36,7%	39 498	12,8%	7 635	2,5%	309 356

Source: INSEE RP 2008- Exploitation principale

En 2008, le statut d'occupation des résidences principales à Widensohlen privilégie les propriétaires avec plus de 74 % des logements concernés, 78 % pour le canton et seulement 54 % pour le territoire du SCOT.

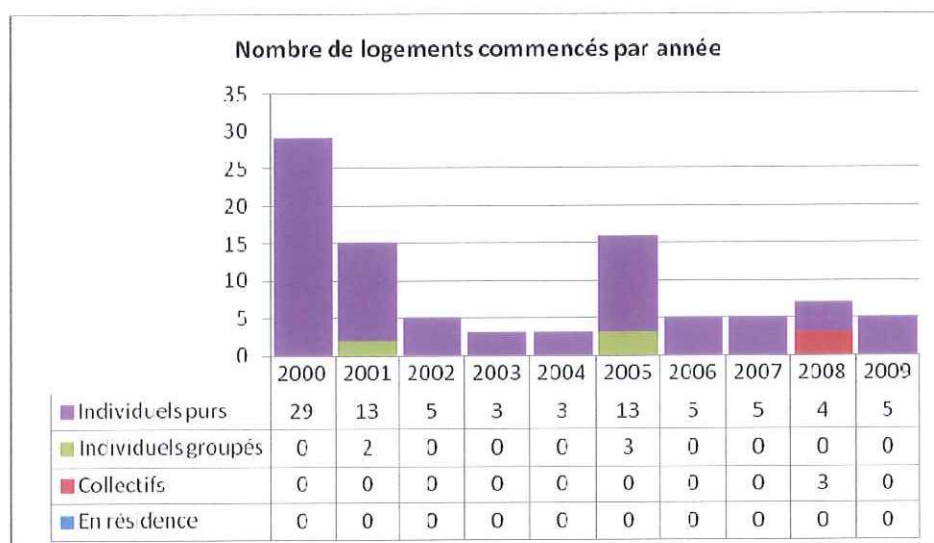
Le chiffre communal est par ailleurs nettement supérieur à celui du département qui affiche un résultat de 61 %.

Le taux de locataires atteint 24 % à Widensohlen, 20 % pour le canton, 43 % pour le SCOT et 37 % pour le Haut-Rhin.

Le chiffre communal est donc là encore en décalage avec la moyenne départementale.

Il vient souligner le caractère résidentiel de la commune située aux portes de l'agglomération colmarienne.

Nombre de logements commencés entre 2000 et 2009



Source: MEDDTL SIT@DEL2 2011

Sur la période 2000-2009, le nombre de logements commencés a atteint 93 unités avec un rythme moyen de près de 10 logements neufs par an : 92 % des logements sont de l'individuel pur, 5 % de l'individuel groupé et 3 % concernent du collectif.

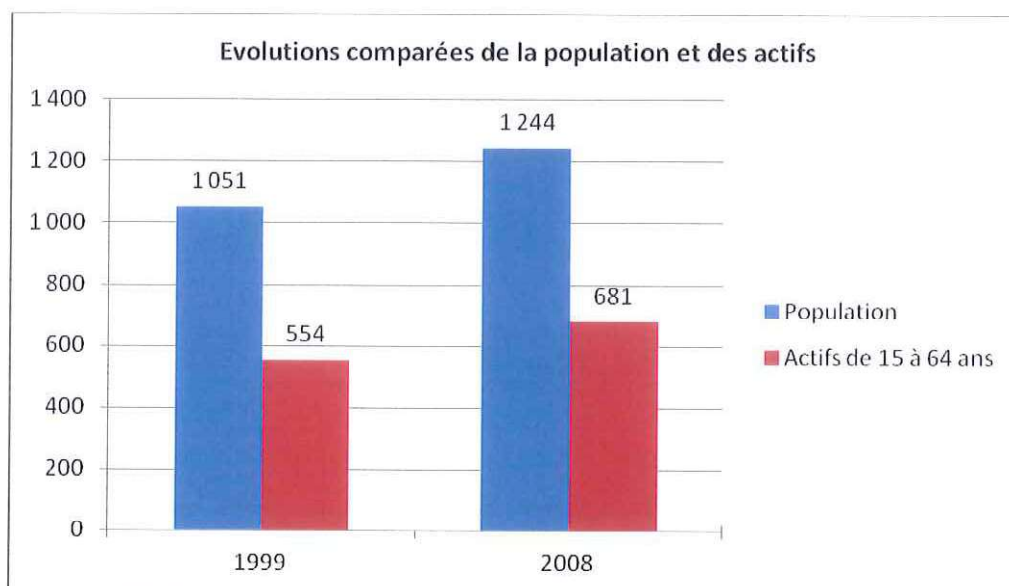
Un pic de constructions est nettement visible en 2000 avec 29 logements commencés, exclusivement de l'individuel pur.

On observe une tendance similaire pour les années 2001 et 2005, à des niveaux moindres cependant (moins de 15 logements commencés sur l'année, tous types confondus).

Le seul « pic » de collectif s'observe en 2008 avec un chiffre de 3 logements commencés.

8. Les activités et l'emploi

8.1. La population active résidente



Source: INSEE RP 2008 - Exploitation principale

En 2008, Widensolen compte 681 actifs pour 1244 habitants, soit un peu plus de la moitié de la population totale (55 %).

Le taux départemental affiche un chiffre moins élevé (49 %).

Ce taux communal a tendance à augmenter dans le temps, le chiffre de 1999 étant de 53 %.

Cette évolution tend à confirmer le profil résidentiel de la commune qui est professionnellement polarisée par le bassin d'emploi de l'agglomération colmarienne, et dans une moindre mesure par les zones d'activités de la bande rhénane.

Répartition socioprofessionnelle de la population active

En 2008, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers prédominent puisque ces trois catégories socioprofessionnelles regroupent plus des 3/4 des actifs.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 10 % des actifs.

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise en comptabilisent 6 % tandis que l'activité agricole affiche un chiffre de 3 %.

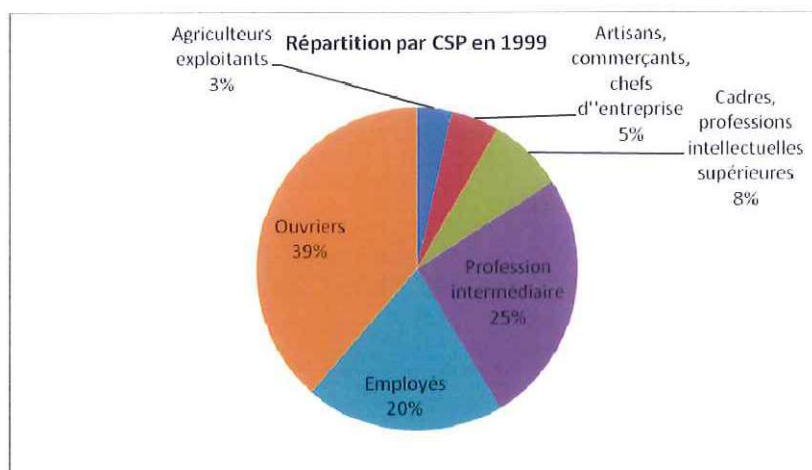
La tendance observée entre 1999 et 2008 témoigne d'une progression forte de la catégorie des employés qui passe de 20 % des actifs en 1999 à 30 % en 2008, gagnant ainsi 10 points.

On peut observer un phénomène similaire, mais dans une moindre mesure cependant, pour la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures (+2 points sur la période).

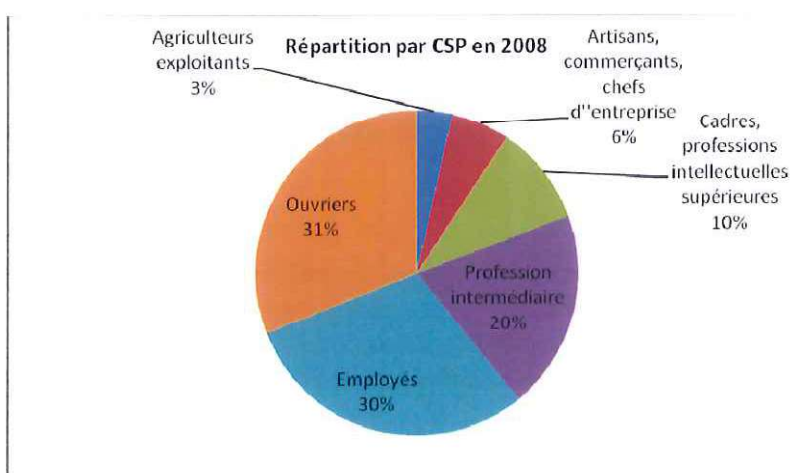
A l'inverse, la proportion des professions intermédiaires et des ouvriers chute de manière sensible avec des reculs respectifs de 5 et 8 points.

On assiste ici à un bouleversement du paysage socioprofessionnel de la commune de Widensolen sur une période relativement courte.

1999



2008



Source: INSEE RP 1999-2008 - Exploitation complémentaire

Chiffres du chômage dans la commune

	1999	2008
Nombre de chômeurs	27	42
Taux de chômage	4,9%	6,2%
Taux de chômage des hommes	3,9%	4,6%
Taux de chômage des femmes	6,1%	7,9%
Part des femmes parmi les chômeurs	55,6%	61,9%

Source: INSEE RP 2008 - Exploitation principale

La progression du nombre de chômeurs entre 1999 et 2008 est sensible (+ 1,3 points) avec un taux de chômage de 6,2 % à l'arrivée.

Ce taux apparaît cependant très inférieur à celui du département qui est presque du double (11%).

La population la plus touchée dans la commune est celle des femmes avec un résultat de 7,9% en 2008 et avec une part au sein du taux global qui augmente de 6,3 points entre les deux dates.

On peut affirmer que Widensolen occupe une situation géographique privilégiée qui lui garantit un taux de chômage bas.

Lieux de travail des actifs de la commune

	1999	2008
dans la commune de résidence	43	52
situé dans le département de résidence	397	505
situé dans le Bas-Rhin	13	17
situé dans une autre région en France métropolitaine	8	7
situé à l'étranger	65	58

Source: INSEE RP 2008 - Exploitation principale

Globalement, on observe un certain nombre de changements au niveau des lieux de travail des actifs de la commune.

La répartition des destinations de travail évolue sensiblement pour deux catégories entre 1999 et 2008 : le nombre d'actifs travaillant dans le département de résidence d'une part, qui tend à augmenter (+ 4 points ; + 108 personnes) et d'autre part les actifs travaillant à l'étranger qui voient, quant à eux, leur chiffre diminuer de 3 points sur la période (mais seulement - 7 personnes).

Ainsi, en 2008, près des 3/4 des actifs travaillent dans le Haut-Rhin dont environ 8 % à Widensolen, près de 10 % sont captés par les pays frontaliers (Allemagne surtout puis Suisse).

65 % des actifs travaillent sur le territoire du SCOT, avec une ventilation répartie dans les communes proches : 65 % des actifs se rendent ainsi à Colmar, et 5 % à Biesheim.

Le phénomène de croissance de la mobilité des travailleurs est peu sensible ici, on remarque même une tendance à la reconcentration au niveau local.

Provenance des travailleurs entrants dans la commune

En 2008, 85 % des travailleurs à Widensolen proviennent de la commune-même.

On notera que seulement 10 % des actifs entrants sont originaires d'autres communes du SCOT et 4% d'une autre commune du département, en l'occurrence ici, de la ville de Mulhouse.

8.2. Les principaux services et activités économiques

Services, commerces et entreprises recensés dans la commune en 2010

	Nombre d'équipements
Réparation automobile et de matériel agricole	2
Plâtrier peintre	1
Coiffure	2
Restaurant	1
Soins de beauté	1
Boulangerie	2
Classe maternelle de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé	1
Classe élémentaire de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé	1
Médecin omnipraticien	1
Tennis	1
Terrains de grands jeux	1

Source: INSEE BPE 2010

En 2010, Widensolen accueille 14 entreprises, commerces et services sur son territoire.

Le panel de commerces et services est peu développé pour une commune de plus de 1000 habitants, effet de la proximité de l'agglomération colmarienne, et de Neuf-Brisach.

Le niveau des équipements sportifs et de loisirs est par contre conforme à la taille de la commune.

Le tissu d'entreprises, quant à lui, est notamment représenté par un corps de métiers du bâtiment et une entreprise de réparation liée à l'activité agricole.

Au niveau des services médicaux, on notera la présence d'un cabinet de médecine générale.

En 2011, la commune compte 13 associations dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs.

Enseignement (chiffres de l'année scolaire 2011-2012)

Widensolen accueille une école maternelle et une école élémentaire organisées en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec les communes voisines d'Urschenheim et de Durrenentzen. Les deux écoles comptent respectivement 65 et 44 élèves accueillis au niveau de la commune de Widensolen.

Plus particulièrement, au sein du RPI, 66 élèves du niveau de l'école élémentaire, et 20 écoliers de maternelle, sont domiciliés à Widensolen.

On compte par ailleurs dans le village 69 collégiens scolarisés dans un collège public (52) ou privé sous contrat avec l'Etat (17).

Les collégiens du village font partie de l'aire de recrutement du collège de Volgelsheim, ils sont 44 inscrits dans ce collège ; 5 collégiens du village fréquentent le collège de Forstchwihr, et 3 un collège public de Colmar.

Tous les collégiens scolarisés dans l'enseignement privé le sont dans un des trois collèges privés de Colmar.

Les lycéens de Widensolen (33 au total) relèvent du lycée Blaise Pascal de Colmar, 15 élèves fréquentent ce lycée ; 12 lycéens du village se trouvent dans un autre lycée public de Colmar, et 6 dans celui d'une autre commune (Munster, Mulhouse, Illzach, Sainte-Marie-aux-Mines, Ingersheim, Guebwiller).

Enfin, 9 lycéens domiciliés à Widensolen sont scolarisés dans un lycée privé de Colmar.

Au total donc, 56 élèves de Widensolen (lycées et collèges, privés et publics, confondus) se rendent chaque jour dans un établissement de Colmar.

8.3. Le secteur agricole

	1988	2000	2010
Orientation technico-économique de la commune	-	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Nombre d'exploitations agricoles	24	21	10
Travail dans les exploitations agricoles (en UTA)	34	24	12
Surface agricole utilisée (en ha)	614	596	564
Cheptel (en UGBTA)	169	96	3
Superficie en terres labourables (en ha)	595	588	541
Superficie en cultures permanentes (en ha)	2	3	1
Superficie toujours en herbe (en ha)	8	4	nc

Source : recensements 2010, principaux résultats

Le nombre d'exploitations agricoles est passé de 21 à 10 entre 2000 et 2010, soit une réduction significative de plus de 50 % des effectifs en 10 ans.

Dans le même temps, la Surface Agricole Utile moyenne (SAU) a légèrement varié avec un recul de 5 % (SAU des exploitations du village, elle ne se trouve pas forcément uniquement sur le territoire de Widensolen).

Cette tendance était déjà amorcée à la fin des années 80.

Ces chiffres témoignent d'un phénomène de concentration des exploitations (diminution du nombre d'exploitations, superficie exploitée totale relativement stable).

En 2000, près de 80 % des terres labourables étaient consacrées à la culture céréalière, contre seulement 4 % pour les cultures fourragères.

La culture du maïs a gagné 248 ha entre 1979 et 2000 soit une croissance de 142 % tandis que la culture du blé a diminué de 60 % sur la période.

Il n'y a pas d'élevage dans la commune.

Les surfaces en herbe ont été progressivement remises en culture.

9. Les transports

9.1. Le moyen de transport principal

	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture, camion, fourgonnette	Transports en commun
Commune de Widensolen	2%	3%	1%	89%	4%
Canton d'Andolsheim	3%	3%	4%	86%	4%
Aire du SCoT COLMAR-Rhin-Vosges	4%	8%	6%	75%	7%
Département du Haut-Rhin	3%	7%	4%	78%	8%

Source: INSEE RP 2007 - Exploitation complémentaire

Le moyen de transport très largement privilégié dans la commune est la voiture (+ camion et fourgonnette) avec près de 90 % des déplacements concernés.

Ce chiffre qui dépasse de 12 points celui du département (78 %) s'est institué au détriment de la marche à pied et des transports en commun qui demeurent faiblement utilisés au vu des indicateurs haut-rhinois.

Globalement, on notera que les chiffres de Widensolen sont en décalage avec ceux affichés par le département et le territoire du SCOT, mais davantage en phase de ceux du canton.

9.2. Le trafic routier



Carte de trafic routier de 2012, CG68.

Le village est traversé par les routes départementales 9 et 12 ; la première relie les zones d'activités de la bande rhénane à Colmar, la seconde joint les villages du Ried à la RD 415.

Le territoire communal est parcouru, dans son extrémité sud, par une petite portion de cette voie structurante pour le nord-est du département.
Elle relie l'Allemagne aux Vosges, via Colmar.

Depuis 2002, c'est sur la RD9 que le trafic a beaucoup augmenté sur le ban communal, et c'est sur la portion au nord du village qu'il est le plus important.

La RD 415 est considérée comme une route à grande circulation et concernée à ce titre par l'application de l'article L111-I-4 du code de l'urbanisme.

Celui-ci stipule qu'en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des routes classées à grande circulation.

Par ailleurs, la route est aussi à l'origine de nuisances sonores qui impliquent que les constructions à ses abords soient soumises à des normes d'isolation acoustique particulières.

L'arrêté préfectoral n°981720 du 24 juin 1998, modifié par l'arrêté préfectoral n°992523 du 11 octobre 1999, puis par l'arrêté préfectoral n°20130520009 du 21 février 2013, porte en effet classement des infrastructures de transport terrestre du Haut-Rhin, et détermine l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

Plus exactement, cela concerne les constructions actuelles (en cas de travaux) ou futures à usage d'habitation qui seraient éventuellement situées dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de la RD415.

Or, du fait de la localisation de la faible part de la RD415 sur le ban communal, ces mesures ont peu d'incidences.

La RD 415 est également un itinéraire de convois exceptionnels limités à 150 tonnes.

9.3. Les lignes de bus

La commune de Widensohlen est desservie par la ligne de bus régulière interurbaine Biesheim-Widensohlen-Colmar mise en place et organisée par le Conseil Général.

Ligne num. : 303 

Dénomination : Biesheim - Widensohlen - Colmar

Transporteur : Lucien Kunegel 42 rue des Jardins 68000 COLMAR 03.89.24.65.65

Conseil Général



Haut-Rhin

Période de circulation		Année	Scol	Scol	Année	Année	Année	Année
Jours de circulation		LMaMe	LMa	LMaMe	LMaMe	LMaMe	LMaMe	LMaMe
		JVS	JV	JVS	JVS	JV	JVS	JV
Numéro de renvoi à consulter								
Volgelsheim	Mairie					9.00		
Neuf Brisach	Syndicat d'Initiative Office du Tourisme					9.05		
Biesheim	Capitole	6.55		6.55	8.05	9.10	13.05	17.25
	Place des Châtaigniers	6.56		6.56	8.06	9.11	13.06	17.26
Widensohlen	Rue du Centre	7.02		7.02	8.12	9.17	13.12	17.32
Andolsheim	Primevères	I	7.16	I	I	I	I	17.41
	Centre	I	7.17	I	I	I	I	17.42
	Cosaques	I	7.18	I	I	I	I	17.43
Horboung Wihr	Essor de l'Il	I	7.22	I	I	I	I	17.47
	Place du 1er février	I	7.24	I	I	I	I	17.48
Colmar	Vauban	7.26	7.32	7.26	8.29	9.34	13.29	17.56
	Théâtre arrêt TRACE 21	7.30	7.35	7.30	8.33	9.39	13.33	17.59
	Gare	7.40		I	I	9.45	13.40	18.05
	Blaise Pascal- Pont Rouge (Tabac)			7.40	8.40			

Ligne num. : 303



Dénomination : Colmar - Widensohlen - Biesheim

Entreprise exploitante : Lucien Kunegel 42 rue des Jardins 68000 COLMAR 03.89.24.65.6

Conseil Général



Haut-Rhin

Période de circulation		Année	Année	Scol	Scol	Année
Jours de circulation		LMaMe	LMaMe	LMa	LMaMe	LMaMe
		JVS	JVS	JV	JV	JV
Numéro de renvoi à consulter						
Colmar	<i>Blaise Pascal-Val St Grégoire</i>				17.55	
	<i>Gare</i>	12.20	16.10	17.10	I	18.10
	<i>Théâtre arrêt TRACE 21</i>	12.28	16.18	I	I	18.18
	<i>Place Scheurer Kestner</i>	I	I	17.17	18.00	I
	<i>Vauban place du Saumon</i>	12.31	16.21	I	I	18.23
Horboung Wihr	<i>Place du 1er février</i>	12.36	16.26	I	I	18.30
	<i>Essor de l'Il</i>	12.39	16.29	I	I	18.32
Andolsheim	<i>Cosaques</i>	12.43	16.32	I	18.14	18.34
	<i>Centre</i>	12.44	16.33	I	18.15	18.35
	<i>Primevères</i>	12.45	16.34	I	18.16	18.36
Widensohlen	<i>Rue du Centre</i>	12.52	16.37	17.37	18.22	18.42
Biesheim	<i>Place des Châtaigniers</i>	12.58	16.43	17.43	18.28	18.48
	<i>Mairie</i>	12.59	16.44	17.44	18.29	18.49
	<i>Capitole</i>	13.00	16.45	17.45	18.30	18.50

La desserte en transports en commun s'est un peu renforcée depuis une dizaine d'années ; elle permet de se rendre à Colmar, notamment au centre-ville, plusieurs fois par jour mais surtout en début de journée, en une vingtaine de minutes.

Les retours sont plus longs, concentrés surtout en fin d'après-midi, et concernent moins d'arrêts dans Colmar.

Le système de transports en commun ne permet pas de desservir directement les zones d'activités de Colmar, ni celles de Biesheim-Kunheim, tous les établissements d'enseignement privé, ni le secteur de Neuf-Brisach.

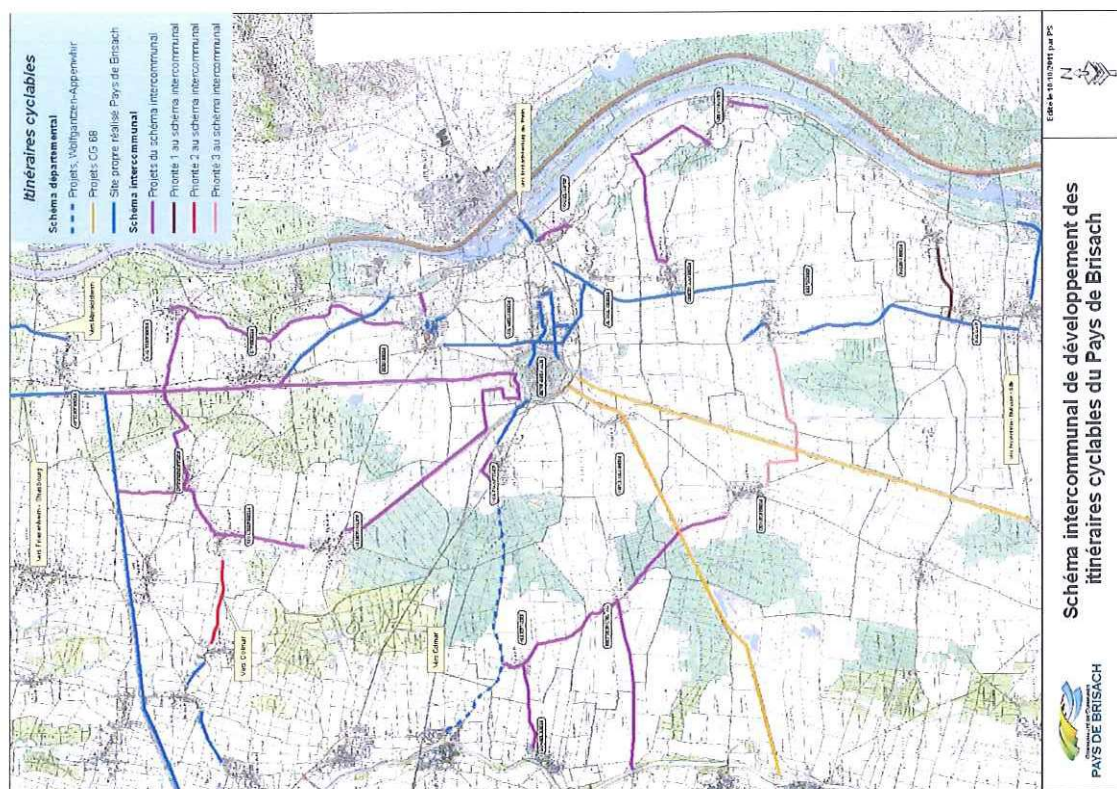
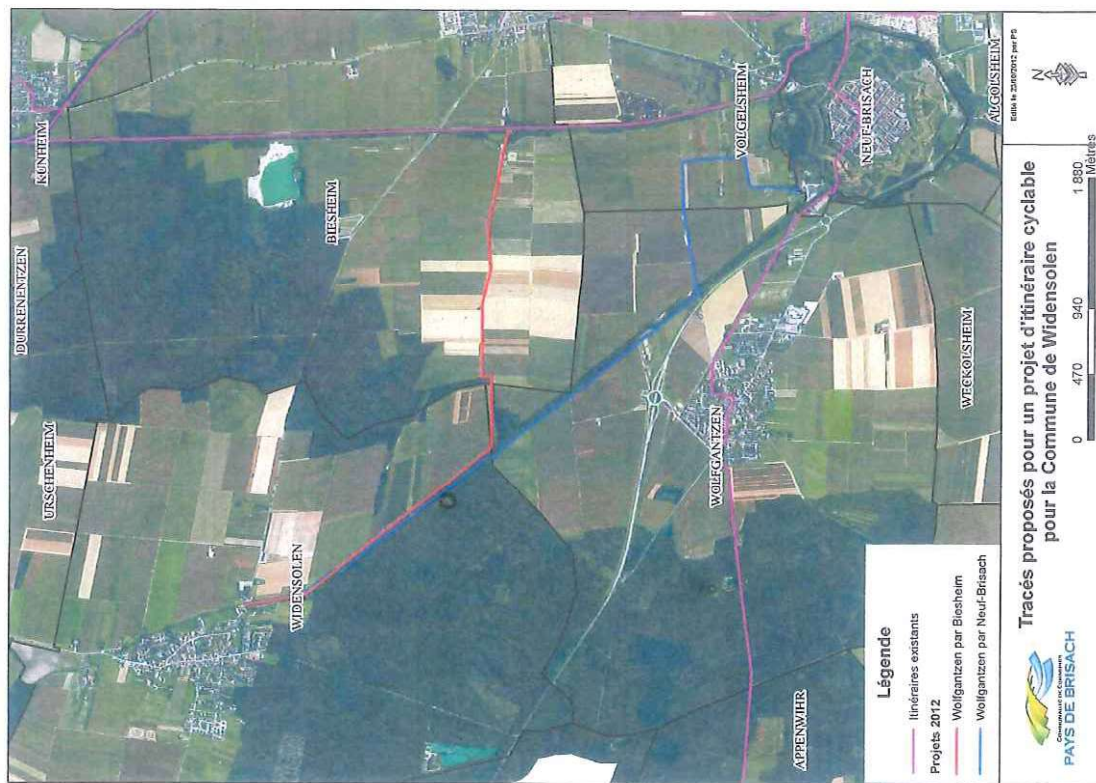
9.4. Les modes doux

Un réseau de pistes cyclables a été aménagé par le Département du Haut-Rhin et par la Communauté de Communes du Pays de Brisach dans l'aire de la Communauté.

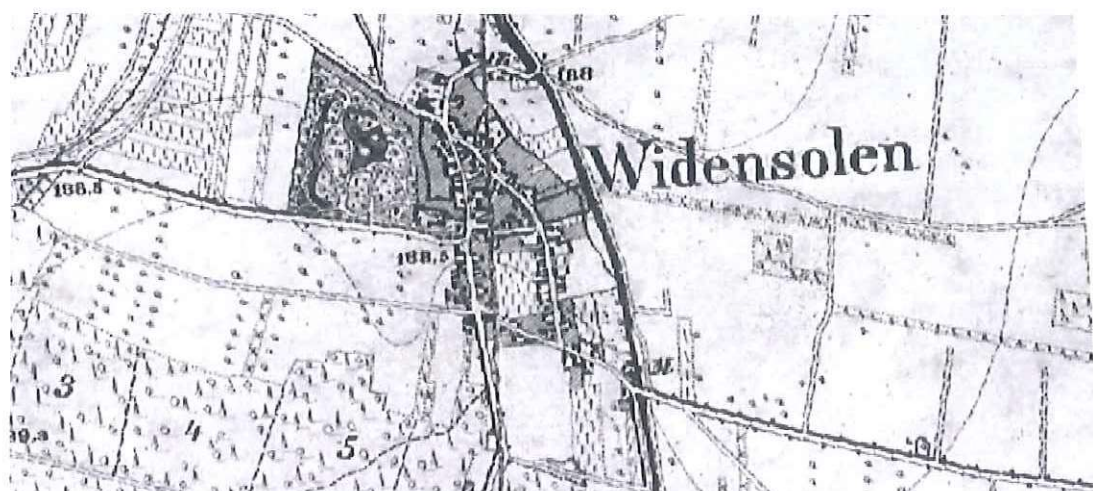
En plus de ce réseau, il existe aussi de nombreux itinéraires balisés, sur des voies communales ou départementales.

Le raccordement du territoire de Widensohlen au réseau a été étudié, avec différentes options, dont les 2 présentées ci-contre.

Par ailleurs, on peut noter qu'il existe un projet de Pédibus pour les trajets des écoliers.



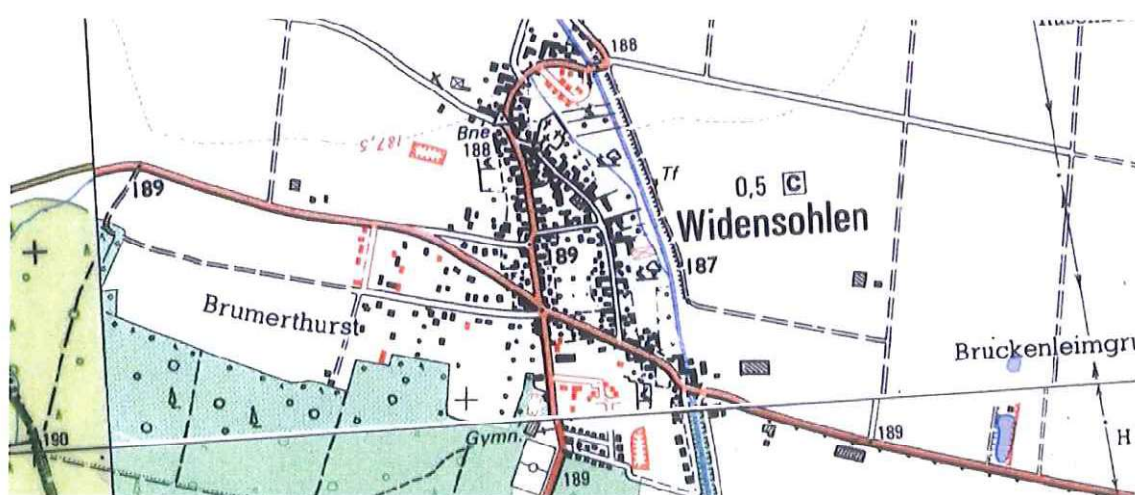
Le village de 1880 à 1957 ...



Carte allemande 1880 Conservation Archive Départementale du Haut-Rhin



Feuille 1/25 000 © IGN 1950



Feuille 1/25 000 © IGN 1987

0 500 1 000m



Sources : SCAN 25 © IGN Feuille 1/25 000 1950 © IGN Carte 1880 - Réalisation : ADAUHR/GH - 03/2012

10. La constitution du village actuel

10.1. Dans le temps

A la fin du 19^{ème} siècle, le village formait un triangle constitué par les rues principales (RD9), de l'église et du moulin (RD12).

Les activités du village n'étaient alors pas exclusivement agricoles, on trouvait aussi une usine, une scierie, une briqueterie, un moulin.

Un hameau se distinguait au nord, près de la rigole du Widensohlen.

Au milieu du 20^{ème} siècle, les espaces construits, ou éventuellement reconstruits après la guerre, se sont étoffés, mais modérément.

Le centre du triangle s'est densifié, des poches se sont construites et greffées, au sud-est et au nord.

Dans la seconde partie du 20^{ème} siècle, l'urbanisation se diffuse le long des voies existantes, de nouvelles arrêtes apparaissent, le village s'élargit par de nouvelles branches : l'extension de la RD12 par la route de Colmar, la rue du muguet, la rue Vauban, ...

Des lotissements sont accrochés aux espaces bâtis existants, mais d'autres apparaissent en discontinuité par rapport au village initial : rue Saint-Germain, rue des sorbiers, ...

Les extensions à l'ouest se font progressivement, de manière disséminée au gré des opportunités foncières, et les exploitations agricoles sortent du village pour s'installer en ceinture.

Les premières voies en impasse apparaissent.

Depuis la fin du 20^{ème} siècle, le centre du triangle originel s'est rempli, mais le développement de la commune s'est surtout effectué par lotissements en réelle extension du village : étoffement autour de la rue des violettes, le long de la route de Colmar, de celle de Forstchwihl.

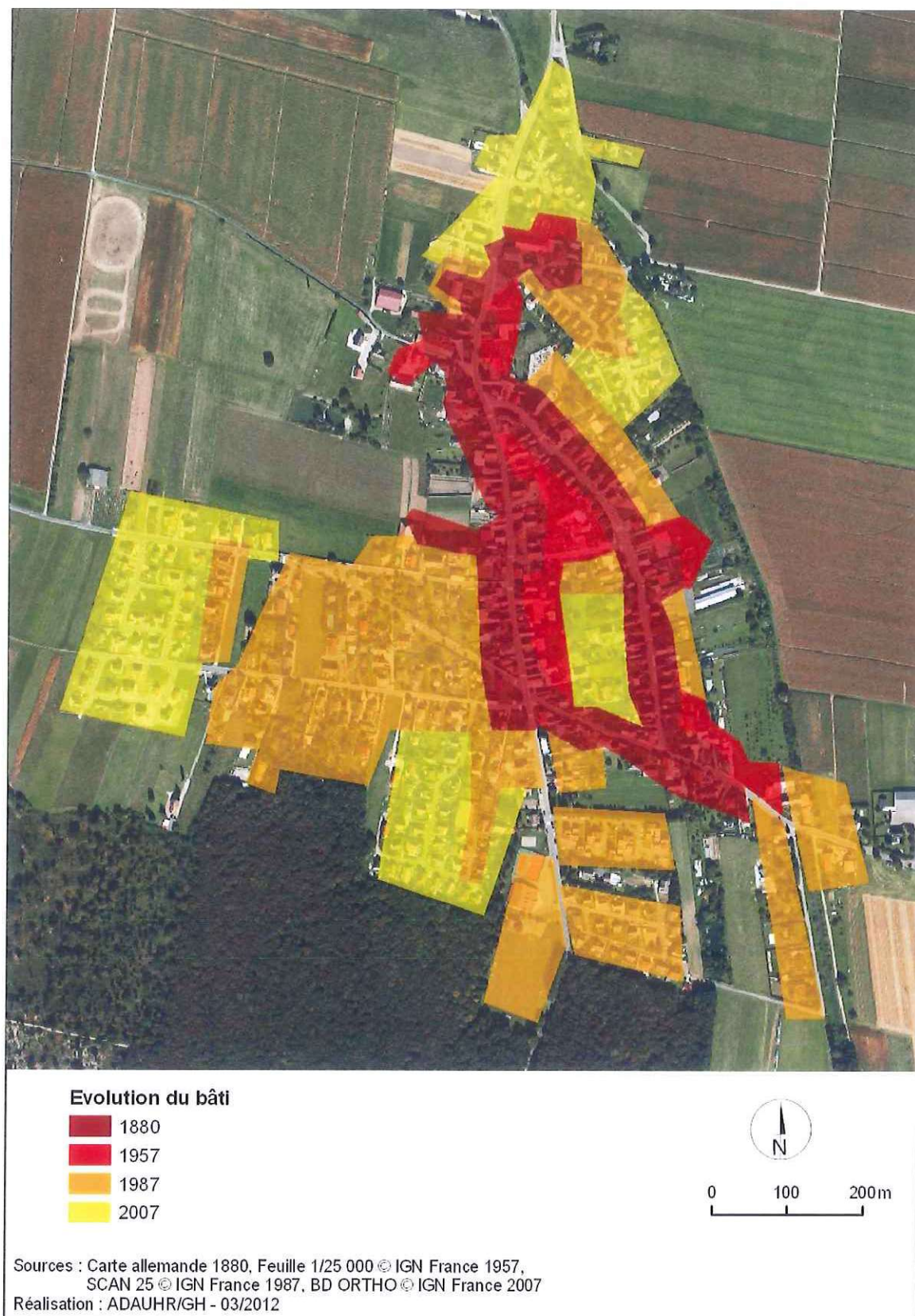
Deux lotissements se sont créés dans des secteurs NAa du POS, spécifiquement prévus pour les extensions du village.

Ces opérations se sont articulées autour d'un schéma de desserte dont les principes ont été posés dans le rapport de présentation du POS.

De ce fait, ces 2 lotissements ne sont pas constitués en impasses comme les autres.

Un bouclage de la voirie, et le raccordement, routier ou piétonnier, à plusieurs voies existantes, ont présidé à l'ordonnement des quartiers.

L'évolution de l'urbanisation ...



10.2. Extensions mais aussi densification

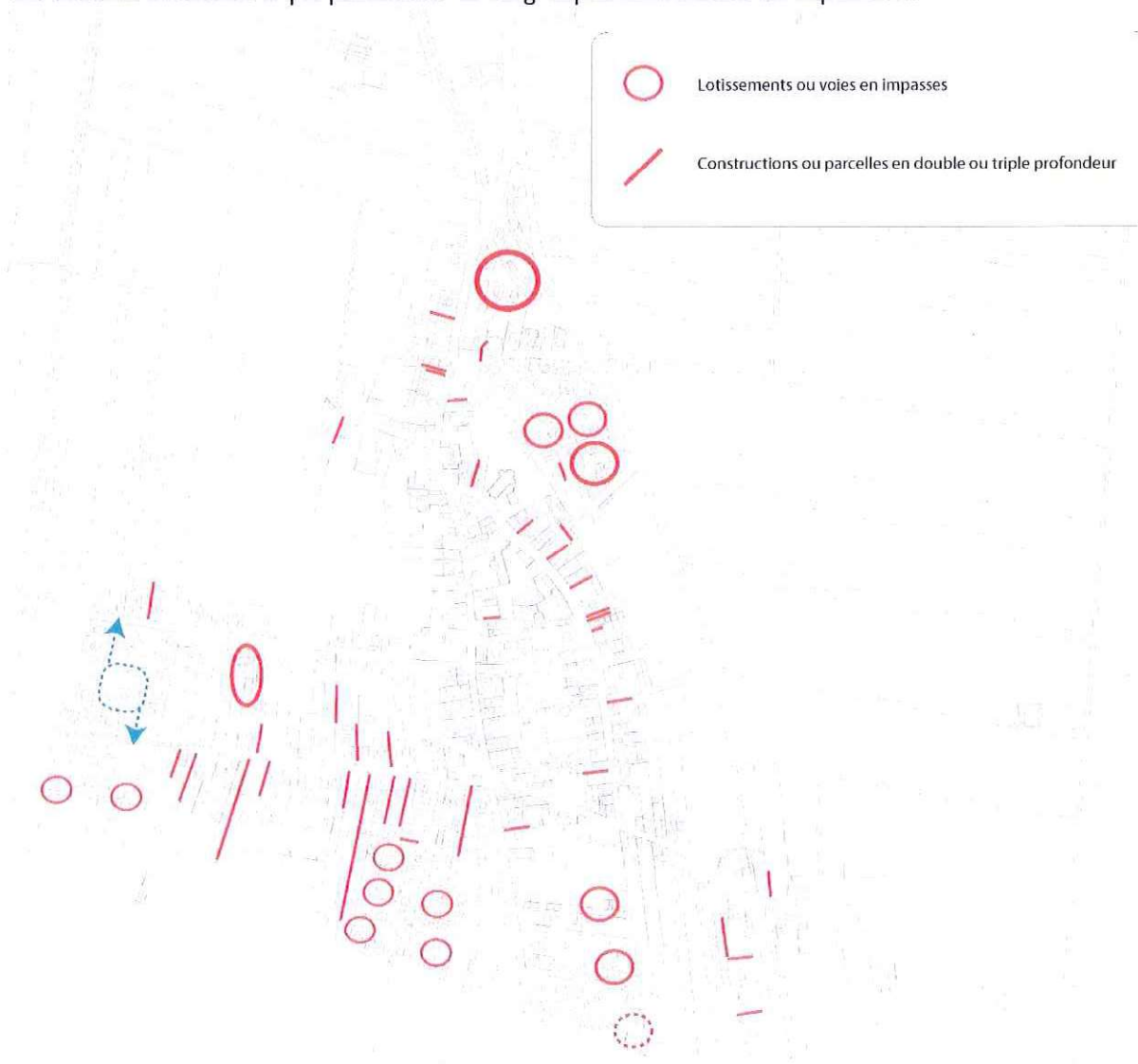
Du fait de ces extensions urbaines jusqu'à plus de 600 mètres à vol d'oiseau du centre du triangle originel, la densification des espaces bâtis aurait pu être minime.

Or, les parcelles autrefois cultivées en lanières ont été utilisées pour des constructions en double, voire en triple profondeur.

En effet, l'aménagement des secteurs d'extension prévus au POS ne peut se faire que par des opérations d'ensemble, toute opération de construction individuelle doit donc s'inscrire dans le cadre de la zone déjà urbanisée, ponctuellement au gré des disponibilités foncières ou opportunités familiales.

Ainsi, le développement du village s'est effectué par extensions mais aussi dans une certaine mesure par densification des secteurs déjà urbanisés.

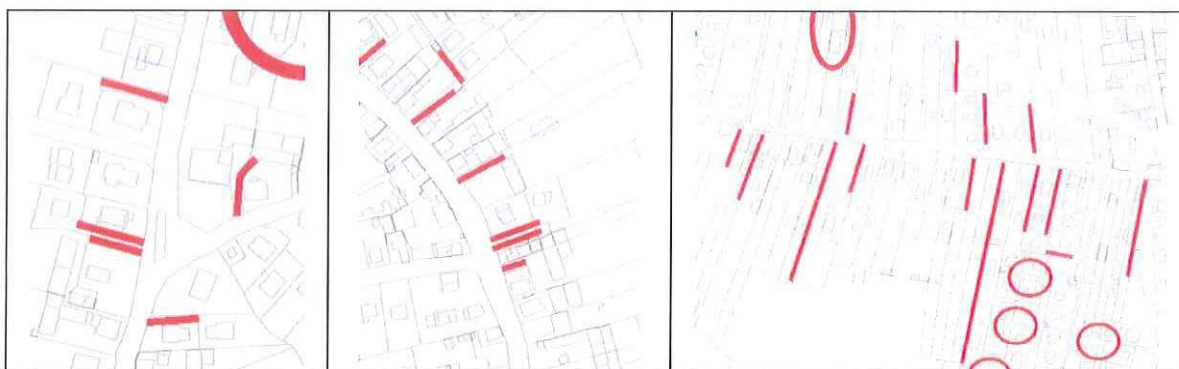
Les voies en double ou triple profondeur et les groupes d'habitations en impasse



Toutefois, un des inconvénients d'une urbanisation au coup-par-coup, en fonction des opportunités foncières, consiste en une organisation finale des dessertes pas forcément rationnelle.

10.3. L'organisation en impasses

En effet, les vides urbains sont peu à peu rentabilisés, mais on compte maintenant dans le village une cinquantaine d'impasses, y comprises les constructions en double ou triple profondeur (déjà utilisées ou cadastrées pour le futur proche), qui parfois sont voisines :



Les impasses, voies publiques ou privées, constituent néanmoins un système de desserte extrêmement consommateur d'espace, un espace qui pourrait être employé à d'autres usages.

Souvent, ces voies sont extrêmement longues, parfois de plusieurs dizaines de mètres, juste pour desservir une maison.

Il est plus économe de prévoir une voie de desserte pour davantage de constructions, et si possible reliant deux issues distinctes, ou alors bouclant tout le site constructible, comme cela a d'ailleurs été prévu pour 5 sites dans le rapport de présentation du POS.

Les impasses sont à l'origine parfois de la création d'ilots enclavés, difficilement gérables, et pratiquement inaccessibles pour des services de secours, de lutte contre les incendies par exemple.

Des emplacements réservés ont été prévus au POS pour conserver la possibilité d'accéder à certains secteurs urbanisables, qui ont permis de les préserver de l'enclavement total.

Toutefois, certains sites pourraient tout de même se trouver isolés sans moyen d'accès, encadrés par d'autres constructions et par leur accès dévoreur d'espace.

Par ailleurs, les seuls accès possibles qui subsistent parfois vont exiger des voies de desserte très longues, constituant des « détours » importants que les automobilistes devront effectuer, pour regagner leur domicile ou à l'inverse l'itinéraire vers leur lieu de travail.

Ces solutions ne sont donc pas économes en énergie non plus.

D'autre part, la multiplication des constructions en double ou triple profondeur et des impasses diminue souvent la sécurité dans les rues sur lesquelles elles débouchent.

En effet, celles-ci supportent une multitude d'accès et de sorties de véhicules, alors que souvent la visibilité est brouillée dans ce système de desserte.

10.4. Des liaisons très anciennes ou très récentes

Les dispositions du POS tenaient compte des potentiels constructibles très importants de la zone urbaine, et le document contenait des outils susceptibles de définir une organisation des voies dans certains secteurs encore « vides », et dans des secteurs d'extension NAa.

Des dispositions réglementaires très strictes relatives aux voies desservant les constructions en double ou triple profondeur auraient eu pour effet de rendre inconstructibles certains terrains (la longueur des impasses est toutefois limitée dans le POS à 100 m dans les quartiers les plus récents).

Le POS ne pouvait et ne devait pas empêcher la densification par utilisation de terrains situés en double profondeur, mais proposait donc des schémas pour organiser la desserte de certains groupements de terrains encore vides, desserte qui pouvait consister parfois en liaison piétonne.

On remarque d'ailleurs l'existence dans le village de cheminements piétonniers qui relient des quartiers aux équipements collectifs, mairie, école, église, terrain de sports, salle polyvalente, parking de cette dernière

L'un de ces chemins pour piétons entre un lotissement et les équipements publics voisins résulte des indications données par un des schémas d'aménagement du POS.

Un autre se présente comme un vestige de l'histoire rurale du village, en tout cas il se distingue comme un passage original entre de hauts murs de clôture, pour la plus grande partie du parcours.

Des liaisons piétonnes



II. Le patrimoine ancien

II.1. La particularité du village

Les murs de clôture constituent d'ailleurs les éléments de distinction du patrimoine rural/ancien de Widensohlen.

En particulier, les murs en grès qui ceignait autrefois la grande propriété Metzger, et qui sillonnent l'ouest du village, sont les éléments du patrimoine qui permettent d'identifier particulièrement les espaces bâtis de Widensohlen (notamment dès l'entrée depuis Colmar).

Des vestiges de longueur significative de ces murs ont été protégés par l'intermédiaire du POS, et il semble utile de pérenniser cette mesure pour des raisons historiques, esthétiques, patrimoniales, mais aussi pour la plus-value en termes de spécificité que ces vestiges apportent au village.



La protection des murs consistait, dans le règlement du POS, en l'interdiction de leur démolition, mais la rénovation et le percement étaient permis pour permettre un accès à une construction, sous certaines conditions.

Ces dispositions ont donné naissance à une cohabitation notable et distinctive entre patrimoines historique et moderne.



Le mur d'enceinte du cimetière en grès et galets a également bénéficié de cette mesure de sauvegarde du POS.

De façon générale, qu'ils constituent un héritage de l'histoire rurale, qu'ils aient été recréés sur le modèle de l'armature urbaine agricole, ou qu'ils aient été édifiés dans un but d'isolement par rapport

aux voies de circulation, les murs ou murets représentent un élément prégnant dans le paysage urbain du village, dans sa partie ancienne ou le long des routes passagères.

On remarque aussi que des murs constituent, dans le village ancien, les limites séparatives.

Les murs dans le paysage urbain ...



Dans les lotissements récents bien sûr, les panoramas sont plus ouverts.

11.2. Les vestiges historiques

En ce qui concerne le patrimoine ancien en général, le Service Régional de l'Inventaire a recensé avant les années 2000 les éléments « remarquables », ou édifices architecturaux qui présentent un intérêt du point de vue de l'histoire et de l'architecture, et confèrent ainsi une identité propre à la commune.

Il s'agit d'une trentaine de fermes, constructions (presbytère, abreuvoir, ...), maisons, situées essentiellement le long de la rue principale et de la rue de l'église.

Certains édifices sont plus particulièrement distingués :

- la maison de maître de l'angle de la rue principale et du général Dermoncourt, qui faisait partie de la propriété Metzger.
En effet, la maison a été construite pour Jean Ulrich Metzger homme politique, juriste, agronome et homme d'affaires colmarien, à la fin du 18^{ème} siècle ou au début 19^{ème} siècle.
Un des piliers du portail est daté de 1840.
La propriété, qui était donc close d'un grand mur, comprenait un parc à l'anglaise, ainsi qu'une exploitation agricole dans laquelle Jean Ulrich Metzger mettait en œuvre ses recherches agronomiques.
La réutilisation du site résiduel de plusieurs dizaines d'ares, qui accueille la maison, pourrait constituer un enjeu important, de par sa superficie et surface encore vide, sa localisation, ses vestiges historiques ;



- l'église Saint-Nicolas, élevée à partir de 1866 au même emplacement que la précédente ;
- la propriété de l'ancien moulin.
Le logis a probablement été construit à la fin du 18^{ème} siècle ou au début du 19^{ème} siècle.
Les parties utilitaires et agricoles ont été élevées à la fin du 19^{ème} siècle ou au début du 20^{ème} siècle et remaniées au milieu du 20^{ème} siècle.
L'activité cessa en 1960 ;
- les anciennes fermes situées aux n°6 (dont le logis a été construit au courant du 18^{ème} siècle) et 18 de rue de l'église.
Cette dernière ferme présente un logis construit à la fin du 18^{ème} siècle ou au début du 19^{ème} siècle.
Le logis a été entièrement restauré, il ne reste plus de dépendances agricoles ;

- la mairie (construite au courant de la première moitié du 19^{ème} siècle, restaurée et transformée, par des ajouts de lucarnes notamment), et l'ancienne école de filles construite à la fin du 19^{ème} siècle ou au début du 20^{ème} siècle.



Par l'intermédiaire du POS, les éléments précités, les plus notables de l'inventaire, ont fait l'objet d'une protection, du même type que celle dont bénéficient les murs de clôture : interdiction de démolition mais possibilités de rénovation.

Le presbytère (bâti probablement durant la seconde moitié du 18^{ème} siècle) a été rajouté à la liste des édifices sauvegardés par les dispositions du POS, mais, par contre, il n'était pas nécessaire d'y inclure la mairie et l'école, puisqu'il s'agit de bâtiments publics.

Par ailleurs, 2 calvaires, un puits, des jambages de portail, ainsi que des formations arborées, ont également été conservés par le biais des prescriptions du POS car ils constituent des caractéristiques propres à Widensolen.



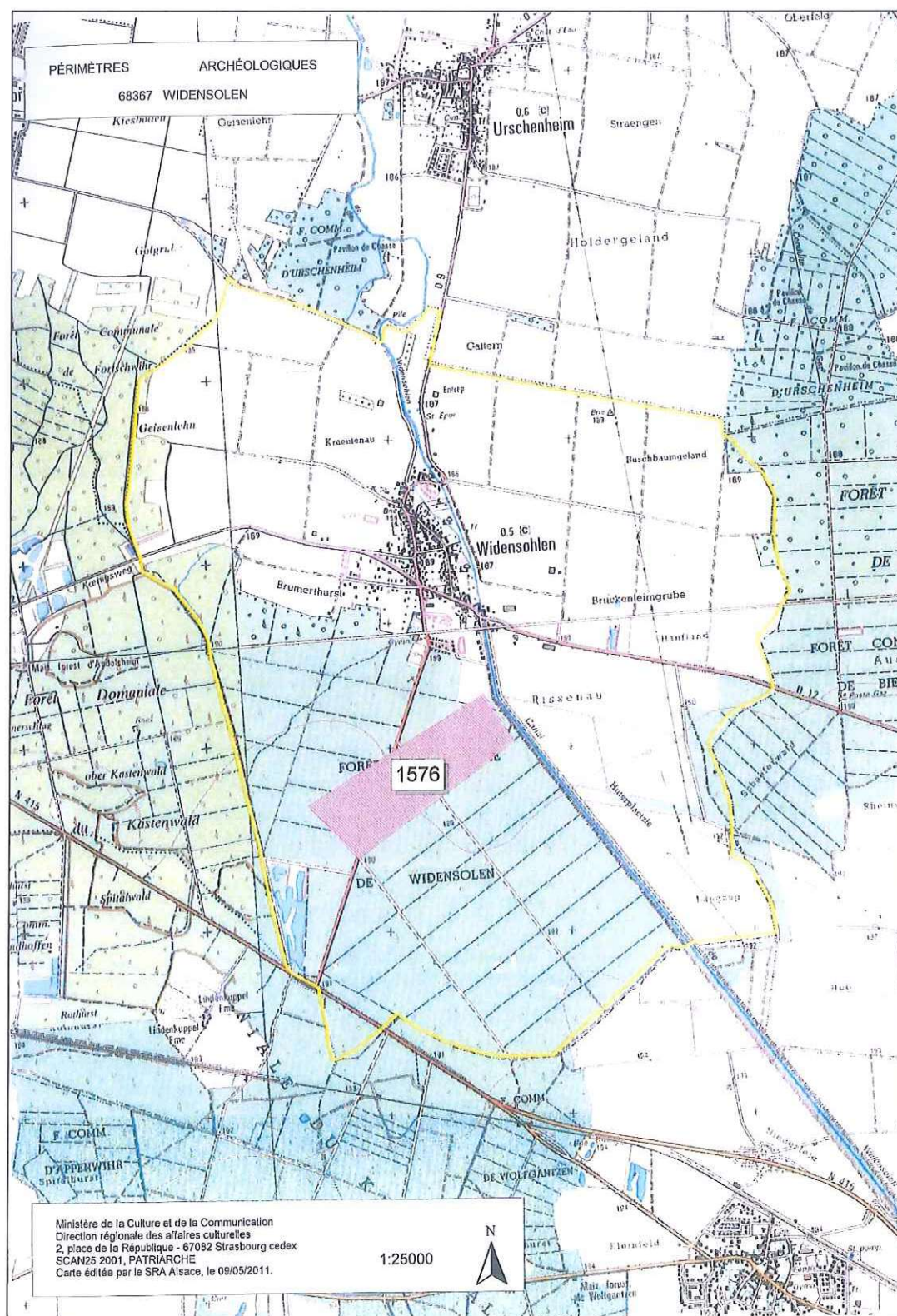
De façon générale, la plupart des éléments repérés par le Service de l'Inventaire ont été transformés, réaménagés, et déjà mis en valeur ou requalifiés.

Les données relatives au patrimoine culturel du village sont consultables sur le site du ministère de la culture (www.culture.gouv.fr) dans la base de données nommée « Mérimée ».

Par ailleurs, le Service Régional de l'Archéologie (SRA) est consulté au moment des permis pour des opérations susceptibles de porter atteinte aux vestiges pouvant se trouver sur les sites d'intérêt archéologique.

La découverte fortuite de vestiges archéologiques lors de travaux entraîne l'interruption des aménagements en cours, ceux-ci pouvant se poursuivre après l'exécution des fouilles nécessaires.

Sur la carte suivante, le site « 1576 » correspond à l'occupation protohistorique sur le territoire communal.



11.3. Le patrimoine rural

Les vestiges du patrimoine rural, éléments résiduels des fermes-blocs ou fermes-cours, sont assez abondants dans le village, quels que soient leur état ou leur intérêt architectural.

Toutefois, ils sont, dans l'ensemble, soit encore utilisés, soit déjà réhabilités (garages, remises, ...), intégrés dans des programmes de rénovation, soit ils ne sont pas en état d'être réaménagés.

Ainsi, le tissu bâti de Widensolen présente encore quelques sites, notamment d'anciennes fermes (cours encore fermées par ses bâtiments et granges de taille très importante), susceptibles d'être réutilisés pour de grosses opérations d'aménagement.

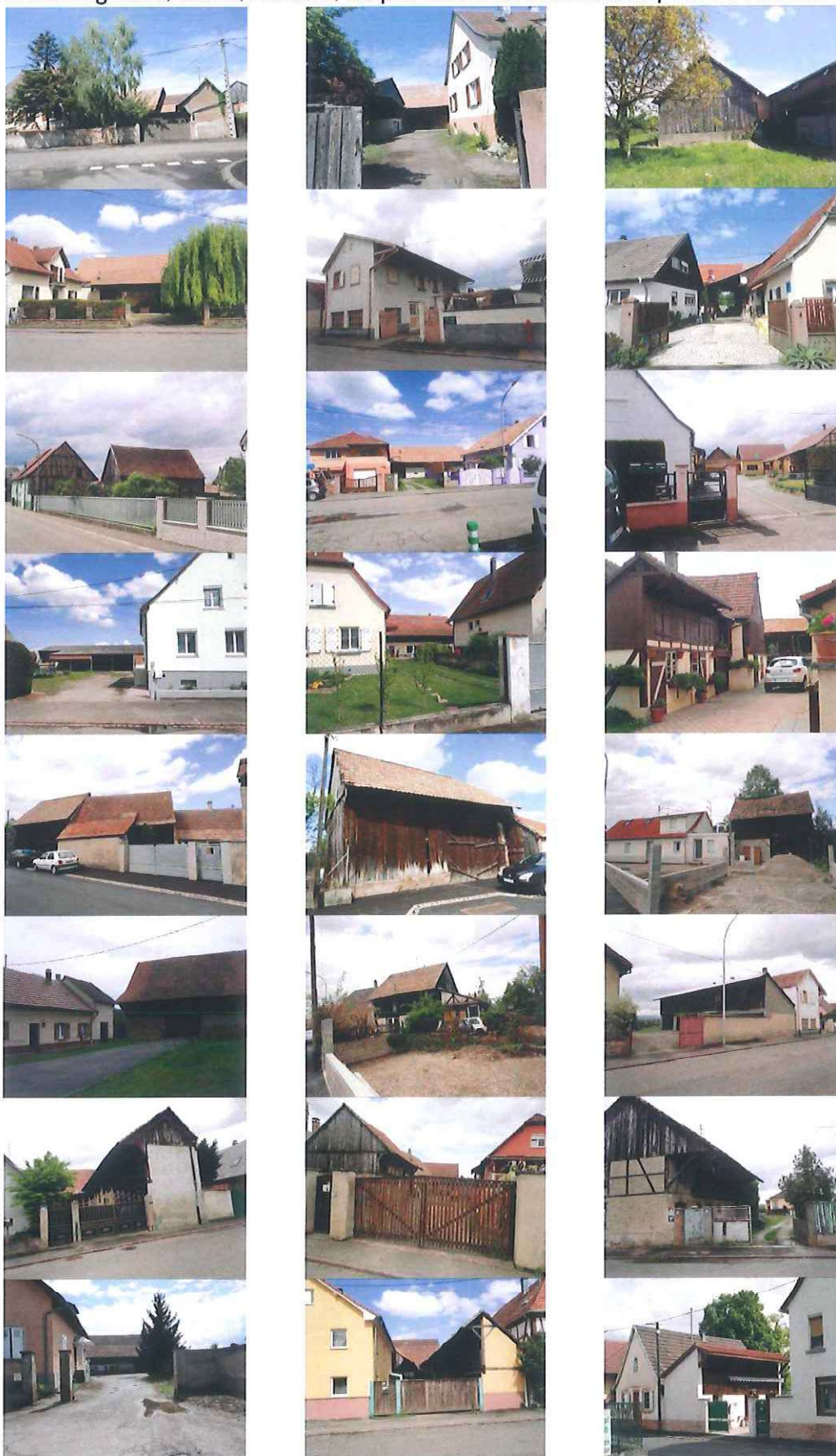
Ces dernières présentent toujours un risque d'être inadaptées au caractère rural des lieux dans lesquels elles sont réalisées, et surtout d'induire de graves problèmes de circulation et de stationnement.

Il ne semble pas que des précautions générales pour encadrer de telles opérations doivent être prises à Widensolen, car la pression foncière n'y justifie pas le coût de la réhabilitation/réaménagement de granges, souvent en état moyen.

Les sites sur lesquels se trouvent ces bâtiments pourraient être réutilisés après démolition mais ces opérations devraient également être financièrement rentables.

Toutefois, on pourra identifier quelques cas auxquels il convient de prêter une attention particulière.

Le patrimoine agricole, utilisé, réutilisé, ou peu aisément réhabilitable pour de l'habitat



12. Le paysage urbain

12.1. Une certaine aération du tissu bâti

Les quartiers les plus anciens sont évidemment aussi les plus denses en termes de constructions (principales ou annexes) du fait de la densité héritée des modes de vie agricole, et de façon évidente du fait que la densification y est plus ancienne, y a débuté plus tôt, que dans les quartiers plus récents.





Les habitations et bâtiments d'activités agricoles ont constitué, autour du triangle bâti originel, un tissu de constructions implantées dans l'ensemble en limite de l'espace public et sur limites séparatives.

Les constructions sont implantées en recul d'au moins 4 mètres dans presque tout le reste du village, et plus les quartiers sont récents plus les maisons sont en retrait des limites séparatives.

L'emprise des constructions sur leur parcelle n'est pas très forte, quel que soit le quartier du village, car les parcelles des rues les plus anciennes sont aussi les plus grandes.

Cela permet de trouver des espaces largement consacrés aux plantations.



12.2. L'accompagnement végétal

De façon générale, le paysage urbain est assez marqué par l'importance de la végétation, confortant le cadre de vie rural.

Cette caractéristique du village est due à la pénétration des espaces naturels dans le tissu bâti, et aux aménagements paysagers des particuliers.

Des quartiers sont notamment au contact du cours d'eau et sa riche ripisylve, ...



La forêt du Kastenwald est particulièrement prégnante dans l'environnement des habitations les plus au sud du village.

Elle s'insère même à l'intérieur des espaces bâtis entre la salle polyvalente et le quartier de la rue des violettes.



Ces espaces verts semblent faire partie du village ; espaces naturels et espaces d'habitat sont à certains endroits, sinon imbriqués du moins liés.

La forêt marque d'ailleurs l'entrée sud du village (depuis la RD415) ; le passage est direct des espaces boisés aux espaces bâtis.

Aux entrées nord (depuis Urschenheim ou Fortschwihr), c'est la ripisylve qui constitue l'interface entre les espaces non bâtis et le village.



Par contre, les entrées est (depuis Biesheim) et ouest (depuis la RD415 au niveau d'Andolsheim) sont caractérisées par un contact immédiat entre espaces agricoles et constructions, lotissements pour l'ouest, paysage urbain un peu plus rural ou diversifié à l'est.

D'autre part, dans l'ensemble du village, les parcelles privées comprennent des portions végétalisées importantes, marquées par la présence des arbres.

Ceux-ci constituent une trame animant et enrichissant le paysage urbain.

Des parcelles vides au sein du tissu bâti accueillent encore des groupes arborés, importants dans le cadre de vie urbain et le réseau de stations écologiques.

Il est difficile d'envisager, par l'intermédiaire du PLU, une protection stricte à l'intérieur de la zone urbaine.

Il est par contre envisageable de porter une attention particulière à la superficie des espaces végétalisés qui devront accompagner toute construction, éventuellement même de favoriser la plantation d'espèces autochtones, ou aussi de fruitiers, en compensation de la perte engendrée par les projets de construction.

Ces mesures peuvent être généralisées à tout projet quelle que soit sa localisation, surtout dans les secteurs d'extension, afin de rappeler aussi l'interface d'antan entre les espaces bâtis et les espaces agricoles.

Une partie du réseau de végétaux des particuliers



12.3. Les lieux à usages collectifs

En ce qui concerne les espaces publics, on trouve des places aménagées (végétaux, bancs, fontaines, abri de bus, ...) dans tous les lotissements du village, et plus généralement dans toute la commune.

Elle se distingue par cet aspect de l'aménagement urbain car elle est particulièrement bien fournie en sites de respiration et convivialité :



Il en est de même pour les parkings publics que l'on retrouve également disséminés à différents endroits dans le village, même si parfois le nombre de places de stationnement public peut sembler limité par rapport à la taille du lotissement.

Parfois au contraire il semble compléter de façon satisfaisante le stationnement privé.

Un maillage serré de places et de parkings publics ...



Par contre, un parking ou des emplacements matérialisés pour le stationnement public semblent manquer au niveau du site de la mairie et de l'école.

On peut noter la présence dans la commune d'un emplacement pour poids-lourds, et du système privé de place de stationnement non close devant la maison.

Ce type de place, aisément accessible depuis la rue, peut contribuer à enrayer le phénomène de stationnement dangereux sur l'espace public (malgré l'existence d'espaces de stationnement à l'intérieur des propriétés).



Les choix du futur en matière d'aménagements doivent tenir compte d'une donnée essentielle qui n'était pas forcément aussi importante par le passé : le nombre de places de stationnement privées ou publiques doit être suffisant dans les opérations d'urbanisation pour ne pas engendrer de conflits d'usage et de problèmes de sécurité, et les voies d'accès et de circulation doivent être configurées et calibrées pour une circulation fluide.

Ces aspects ont déjà été intégrés dans le POS de 1998, mais les besoins ainsi que les perspectives en matière de circulation automobile peuvent être remis à jour.

En 2008, plus de 95% des ménages de la commune de Widensolen avaient au moins une voiture.

Plus particulièrement, 31% des ménages avaient une voiture, et plus de 64% avaient deux voitures ou plus.

On trouvait donc, en 2008, au minimum 750 voitures stationnées quotidiennement sur l'emprise du village, sans compter bien sûr les véhicules des visiteurs ou actifs éventuels domiciliés dans une autre commune.

Les ménages possédant trois voitures renforcent bien sûr ce nombre.

Parallèlement aux prévisions en matière d'espaces de stationnement, les modes de circulation alternatifs à la voiture individuelle doivent désormais être promus, pour des raisons d'économie d'énergie notamment, et de diminution des sources de pollutions.

Le SCOT Colmar-Rhin-Vosges, dont les prescriptions s'appliquent au PLU de Widensolen, indique d'ailleurs que : « le modèle de développement urbain privilégie la densification et le renouvellement urbain et inscrit les extensions urbaines en continuité du tissu existant afin de favoriser la ville des courtes distances et l'utilisation des transports collectifs ».

12.4. Le patrimoine d'aujourd'hui

Le tissu bâti des quartiers ou rues les plus anciens se caractérise par une grande mixité des époques de construction, des modèles architecturaux, et des types de logements.

Bâtiments anciens/ruraux ou maisons de journaliers rénovés ou non côtoient des maisons de plain-pied, constructions à faux colombages, chalets ou bardages en bois, toitures à longs pans, à plusieurs pignons, etc

Maisons individuelles, bifamilles, accolées, jouxtent des collectifs, déjà anciens pour certains.

La mixité des époques de constructions et des types de logements se retrouve dans l'ensemble de la commune, sauf dans les lotissements qui constituent des entités spécifiques, autour des rues des mûriers/jonquilles, des violettes, sorbiers/acacias, Saint-Nicolas/noyers, Saint-Germain.

Ce dernier est un lotissement d'immeubles collectifs.

Les lotissements présentent davantage d'uniformité, d'homogénéité architecturales, ou de similitudes en nombres de niveaux, types de toitures, etc ...,
Et ils sont représentatifs de leur époque de réalisation.

Dans l'ensemble, on note une insertion paysagère assez réussie et une certaine recherche esthétique architecturale, surtout dans le lotissement des rues des mûriers/jonquilles.

Il s'agit du plus récent et, contrairement à ce à quoi on pouvait s'attendre dans le contexte géographique et foncier, les parcelles ne sont pas spécialement de taille réduite, et les constructions ne sont pas banales et standardisées.

Dans l'ensemble, le cadre des règles du POS a donc permis de diversifier les habitations, d'éviter de simples et communes reproductions.

Par contre, du fait notamment de l'utilisation progressive des espaces résiduels, les tailles et configurations de parcelles peuvent maintenant être plus diversifiées.

Or elles sont toutes soumises aux mêmes règles de construction, qui étaient autrefois plutôt relatives à des constructions classiques sur des terrains standardisés.

Aujourd'hui, avec l'augmentation de la variété des types de parcelles (terrains plus petits, configuration pas forcément traditionnelle ...), et des types d'habitat, il est parfois plus adapté de pouvoir avoir recours à une plus grande latitude architecturale ou d'implantation sur la parcelle.

Ces considérations sont d'autant plus importantes que des éléments techniques particuliers (panneaux solaires, thermiques ou photovoltaïques, ...) peuvent aujourd'hui permettre des économies d'énergie significatives, et la diversification des sources d'énergie.



Les règles édictées par le PLU, notamment en matière d'aspect extérieur des constructions, devront tenir compte de ces nouveaux besoins ou potentiels, et clarifier la possibilité de recours à des panneaux solaires ou photovoltaïques.

Les caractéristiques du tissu bâti

Une mixité des types de constructions



Une mixité des types de logements ...



Une densification à l'origine d'accès en double et triple profondeur ...



2^{ème} partie : les choix d'aménagement retenus et leurs incidences

I3. Les prévisions et les besoins identifiés

I3.1. Les prévisions démographiques et les besoins en matière d'équilibre social de l'habitat

La croissance démographique par apports migratoires a été un peu freinée ces dernières années.

Avec l'augmentation du coût de l'énergie on peut penser qu'une forme de stagnation démographique (par rapport aux dernières décennies) est relativement durable.

Toutefois, la population du village est relativement jeune, on peut donc anticiper une évolution de population due à un solde naturel assez soutenu, et des besoins liés au desserrement des générations.

Une des réponses à ces besoins consiste en la diversification des types d'habitat, afin que chaque habitant puisse trouver s'il le souhaite un logement au village, quelle que soit la période de sa vie.

Les logements de tailles différentes, de conception et donc coûts variés (maisons individuelles, accolées, en bande, en groupe, logements collectifs neufs ou créés dans des bâtiments anciens, ...), destinés à la vente ou la location, pourront contribuer au maintien de toutes les générations au village, et ainsi au renouvellement des utilisateurs des équipements publics.

L'équilibre social de l'habitat sera également conforté par la prise en compte des modes de conception qui permettront de réaliser des économies d'énergie et de tirer parti des éléments naturels (ensoleillement, chaleur, vent, ...).

La densification du tissu bâti et la réutilisation du patrimoine existant devront se poursuivre comme par le passé, mais des réserves foncières doivent être gardées en cas de besoin.

En effet, les disponibilités en zone déjà urbanisées peuvent atteindre des limites du fait de rétentions foncières, notamment pour des projets personnels ou pour conserver des espaces naturels intra-urbains.

Certaines opérations d'aménagement présentent par ailleurs des caractéristiques qui nécessitent une taille ou configuration particulières des terrains d'accueil ; ils pourraient ne pas se trouver en zone déjà urbanisée.

Si des réserves foncières sont mobilisables, les jeunes du village ne seront pas contraints de chercher un logement adéquat ailleurs.

Le besoin le plus urgent en matière d'habitat semble toutefois être, pour le village, l'assouplissement des règles de construction du POS (reculs par rapport aux voies, COS - supprimé par la loi après le PLU arrêté -, emprises, ...).

I3.2. Les prévisions et besoins économiques et ceux liés aux transports, commerces, équipements, services

Par ailleurs, ces réserves seraient également utilisables pour des besoins liés aux activités économiques.

En effet, il existe un tissu local d'entreprises artisanales, de services, et une clientèle potentielle pour son renforcement, parallèlement à la réduction des déplacements automobiles, qu'ils soient liés aux économies d'énergie ou au vieillissement des populations (y comprises celles des villages alentours).

La concentration de tous les lieux de vie (habitat, famille, travail dans les zones d'activités voisines, équipements de sports et loisirs, services et commerces, ...) permettra de contenir les besoins en matière de transports.

Le territoire de Widensohlen peut ainsi contribuer à ce recentrage sur un pôle central entre Colmar et Neuf-Brisach

Suite à la première réunion des Personnes Publiques Associées de la procédure d'élaboration du PLU de Widensohlen, la Chambre de Commerces et d'Industrie Centre Alsace a contacté ses ressortissants pour les informer qu'un PLU était en cours de réalisation et leur demander de communiquer leurs éventuels projets et/ou besoins.

Plusieurs entrepreneurs ont répondu à cette sollicitation, pour informer la CCI qu'ils ne prévoyaient aucun projet, ou pour faire part de souhaits ne relevant pas du champ d'application du PLU.

Par ailleurs, conformément à l'avis de la Chambre de Commerces, il n'est pas souhaitable de réserver précisément des terrains pour d'hypothétiques activités économiques, dans un contexte de modération de la consommation d'espace et de frilosité économique.

Cela aurait notamment pour effet de geler inutilement des réserves foncières, et déplacer encore ailleurs la recherche de disponibilités foncières pour de l'habitat.

Il est plus rationnel et utile de créer une réserve foncière rapidement mobilisable (vaste terrain en zone urbaine ou zone d'extension aménageable par modification du PLU), du moins du point de vue administratif, susceptible d'être éventuellement utilisée pour des usages mixtes.

En ce qui concerne les zones d'extension, des portions pourraient être ouvertes à l'urbanisation, éventuellement progressivement, en fonction des types de besoins (types de logements selon les besoins réels, et/ou activités compatibles avec le voisinage des habitations) et des surfaces requises.

Elles seraient également ouvertes à l'urbanisation en fonction de l'adéquation entre les opérations projetées et tous les réseaux desservant le site.

L'offre en équipements et services communaux a pu pour l'instant être maintenue à niveau avec la croissance démographique.

Les exigences en matière de déplacements individuels hors du village sont ainsi réduites dans la mesure du possible, dans ce domaine, mais aussi pour des services et commerces de proximité.

Comme pour le thème habitat/logement, le besoin le plus évident en matière d'activités économiques est probablement l'assouplissement des règles de construction du POS (reculs par rapport aux voies, COS - supprimé par la loi après le PLU arrêté -, emprises, toitures, ...), pour pouvoir développer les sites d'activités existants.